Bulletin municipal

Édition annuelle - Décembre 2015

Le beau succès
des championnats
du monde d'aviron

Des animations pour mieux
se connaître et mieux vivre
ensemble

La richesse du tissu associatif
au service de toutes les envies

Inauguration de l'extension
de la structure multi-accueil
de Lépin-le-Lac

Sommaire

3 Personnel communal
Les nouveaux arrivants mis à l'honneur

4 Budget communal

6 La commission d'urbanisme
- Le jardin potager de Pré Rampeau
- Bancs publics, bancs publics...

8 Projets communaux
- Projet de quartier Pré Rampeau
- Projet de la route du Bief du Moulin

9 Vie de la commune
- EHPAD, un an déjà
- Commerces : du changement

10 Vie scolaire
- Groupe scolaire de Novalaise
- Sensibiliser les plus jeunes
- Les Amis des écoles publiques (ADEP)
- Yétou et Vivi fêtent Noël à l'école
- 5 questions à Catherine Mansuy, principale du collège de Novalaise

13 Du côté de la CCLA
- Inauguration de l'extension de la structure multi-accueil
- Une nouvelle récompense pour la Maison du lac

14 Vie associative
- La maison des associations
- Keur d'Afrique, antenne Savoie

16 Environnement
- La réserve naturelle du Lac d'Aiguebelette
- Bus : une navette autour de la terre... de lac
- Leyssez-vous guider
- Rôle de l'association des pêcheurs
- À l'école des abeilles

21 Culture - Loisirs
- Novalaise au XVIIIe siècle
- La bibliothèque de Novalaise
- Le cinéma
- Faire rire, faire plaisir, faire danser...
- Les nuits d'été
- Les associations animent les championnats du monde d'aviron
- 4 000 personnes au concert de Best of Floyd
- La culture vue par Stéphanie Court-Fortune

26 Sports
- Des championnats du monde d'aviron réussis
- Passion tennis
- Rencontre avec Marielle Berger-Sabbatel
- Christophe Lemaître à l'entraînement

31 Infos pratiques
- Le mur numérique des services de l'État
- Intoxications au monoxyde de carbone
- C1, la ligne de bus Novalaise - Chambéry
- Environnement et citoyenneté
- L'affouage, une tradition ancestrale
- Comment utiliser un défibrillateur ?
- Regroupement des communautés de communes de l'avant-pays savoyard

35 Carnet 2014

Éditorial > >
Mieux nous connaître pour mieux vivre ensemble

Chères Novalesanes, chers Novalesans,

Pour notre territoire « Pays du lac d'Aiguebelette » l'évènement majeur de l'année 2015 aura été, sans conteste, les championnats du monde d'aviron.

La convivialité, la solidarité et la joie auront ponctué toute une semaine sportive, festive et populaire.

Les spectateurs du monde entier sont venus nombreux pour découvrir et nous envier ce troisième lac naturel de France, dans un écrin de verdure protégé.

Mais au-delà de cette manifestation, je dois remercier les organisateurs et tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour accueillir, comme il se doit, nos hôtes.

La CCLA, l'AEL, l'office de tourisme et la Maison du Lac nous ont offert des animations de qualité. Toutes les personnes motivées, au sein de ces structures, se sont fédérées avec enthousiasme et ont permis cette grande réussite collective, couronnée par le succès du concert des « Best of Floyd ».

Cet engouement partagé renforce le lien social : déjà, la perspective de se retrouver l'année prochaine autour d'une grande manifestation se dessine. Elle permettra d'associer la population du territoire et bien au-delà.

Dans l'attente, vous pourrez découvrir, au fil des pages de ce nouveau bulletin, les actions menées par le conseil municipal ainsi que la vie des associations.

Comme les années précédentes, soyez assurés de ma disponibilité et de mon dévouement entier au service de tous.

Denis Guillermard, Maire
Président de la Communauté
de communes du lac d'Aiguebelette

Dans vos agendas > >

La traditionnelle cérémonie des vœux

Denis Guillermard, Maire de Novalaise et l'équipe municipale organiseront la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux à la population, **le vendredi 8 janvier à 19 h à la salle polyvalente de Novalaise.**

Le repas des ainés organisé par le CCAS

Comme tous les ans le CCAS (Centre communal d'action sociale) honorera ses aînés lors du traditionnel repas, qui sera organisé cette année **le samedi 23 janvier à 12 h à la salle polyvalente de Novalaise.**

Personnel communal

Des départs :

Aurélien Miguet, agent technique fleurissement depuis avril 2010 dans notre commune, a été muté à Voiron pour raisons personnelles. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans sa vie professionnelle.

Natalia Neagu, en poste d'agent technique entretien depuis janvier 2008 dans notre commune, a fait valoir ses droits à la retraite cet été. Elle a souhaité partir en toute discrétion, et a rejoint aussitôt ses proches en Roumanie. Nous lui souhaitons une très bonne retraite.

Des arrivées :

Cécile Badiou a été recrutée en avril pour assurer le poste d'agent technique fleurissement. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe technique de la commune.

Céline Patissier a débuté cet été sur le poste d'agent technique d'entretien pour les différents bâtiments communaux (salle polyvalente, maison des associations et bâtiment de la mairie). Elle assure aussi les états des lieux pour les locations de salles. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Claudine Tavel, adjointe

Les nouveaux arrivants mis à l'honneur

Samedi matin, le maire Denis Guillermard et les membres du conseil municipal avaient organisé dans la salle des mariages de la mairie de Novalaise le traditionnel petit-déjeuner de bienvenue en l'honneur des nouveaux arrivants.
Une vingtaine de personnes a répondu présente à l'invitation. Conçu comme un moment de convivialité, de rencontre et d'échanges, cet instant a permis au maire de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants ainsi que de répondre à leurs questions. Gilles Gros, responsable de la commission communication et animation a présenté rapidement le programme des festivités à venir. Pour clore la réception, les élus ont remis à chaque famille présente le traditionnel cadeau de bienvenue de la municipalité.

Valérie Pagnier, correspondante locale du Dauphiné Libéré

Budget de fonctionnement

Recettes : 1 930 348 €

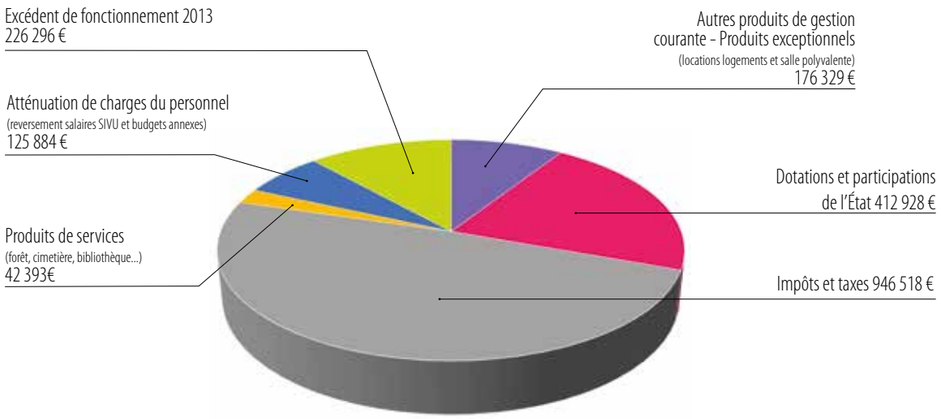

Dépenses : 1 861 105 €

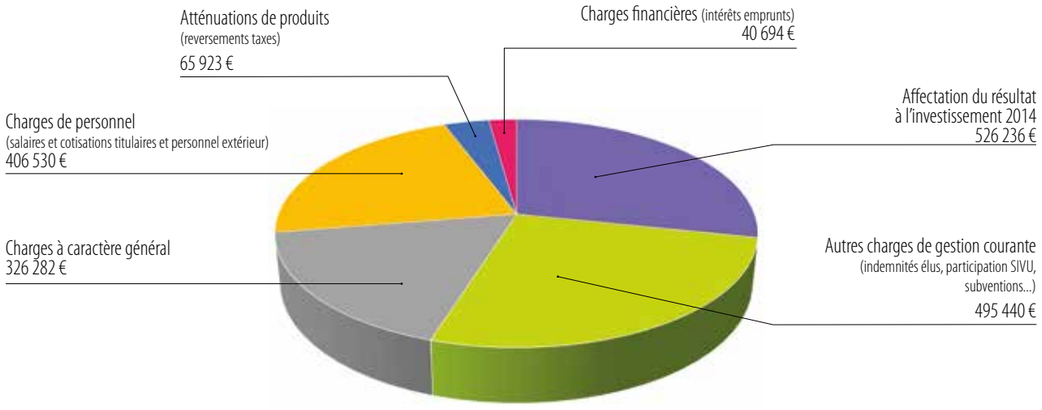

Budget d'investissement

Recettes : 1 469 412 €

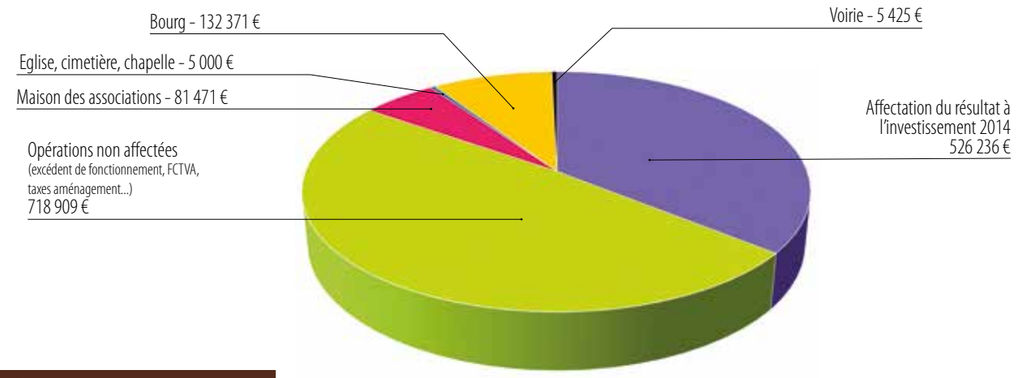

Dépenses : 1 465 322 €

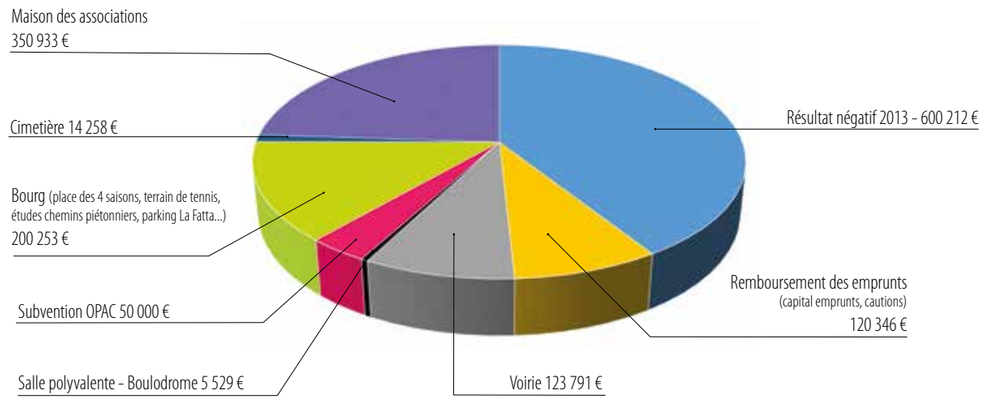

Taux d'imposition : stable sur 5 ans

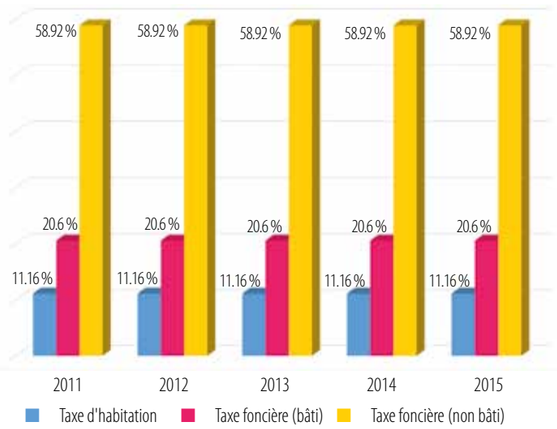

Dette en capital au 1er janvier 2015

Montant de la dette par habitant : 486 €

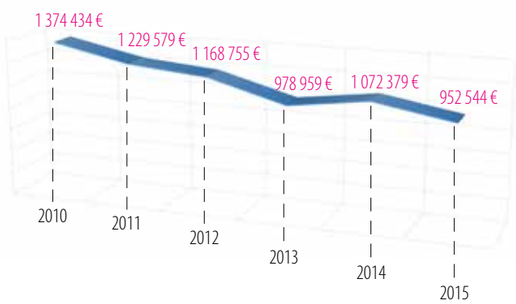

La commission d'urbanisme imagine et aménage votre cadre de vie

La commission d'urbanisme est une équipe très féminine puisqu'elle se compose de huit femmes pour un seul homme : Catherine Laude qui la pilote, entourée de Mireille Bernard, Véronique Guillot, Isabelle Guillaud, Anne-Marie Julien, Lysiane Perrier, Claudine Tavel, Martine Schwartz et François Lopez.

Elle intervient sur un grand nombre de sujets ce qui justifie son importance numéraire :

- l'urbanisme et les projets structurants,
- les espaces publics et le cimetière,
- le patrimoine,
- les espaces naturels et la forêt,
- l'environnement et le développement durable.

La commission urbanisme. De g. à dr. : Martine Schwartz, Véronique Guillot, Isabelle Guillaud, Anne-Marie Julien, Mireille Bernard, Catherine Laude (absents sur la photo : Lysiane Perrier, Claudine Tavel et François Lopez).

Sauf sur les sujets d'importance (urbanisme et projets structurants) qui sont toujours débattus avec toute l'équipe, et parfois même avec l'ensemble du conseil municipal, la commission travaille en petits groupes de une à quatre personnes, qui s'emparent des sujets, selon la disponibilité et les compétences de chacun et chacune. Nous nous réunissons ensuite tous les mois pour remettre en commun le travail, lancer de nouvelles idées et avancer ensemble.

Voici une présentation de nos principales actions et projets à fin 2015.

L'urbanisme et les projets

L'instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme…) est assurée par les services du TDL de Pont-de-Beauvoisin, qui examinent la conformité du projet avec les règlements d'urbanisme, avant de délivrer son accord ou son refus. Le maire porte la responsabilité exclusive de la délivrance de ces autorisations.

La commission intervient à la demande du maire pour analyser et donner un avis consultatif sur de grands projets privés tels des lotissements. À plusieurs reprises nous avons proposé des modifications, qui ont permis de recadrer ou d'améliorer des projets.

Le maire nous sollicite ou nous informe également très en amont, sur des projets d'acquisition foncière, de vente, d'aménagement. Ces projets sont discutés et analysés en commission, avant d'être présentés en conseil municipal. Le principal d'entre eux a été la reconstruction du snack de la plage de Pré-Argent : nous avons imaginé des esquisses et conçu un programme en collaboration étroite avec l'exploitant. Nous avons ensuite désigné un architecte pour concevoir un bâtiment fonctionnel et aux normes respectant notre cahier des charges. En revanche c'est la commission « travaux » et le personnel technique qui a suivi le chantier et veillé à la bonne exécution des prestations.

Nous aurons aussi, en cours de mandat, la charge de préparer la révision du PLU en conformité avec les directives du SCOT, lorsque ce dernier sera approuvé. Auparavant, les communes membres de la CCLA devront décider si elles souhaitent ou non créer un PLU intercommunal. Si ce choix était retenu, notre façon de travailler serait différente car nous serions quasi-obligés de nous appuyer sur un bureau d'études externe. Précisons que si le PLU devenait intercommunal, cela signifierait qu'on aurait un seul et même règlement qui favoriserait une plus grande cohérence urbanistique et architecturale entre les communes. En revanche c'est toujours le maire de chaque commune qui serait le seul responsable et signataire des autorisations, comme c'est le cas actuellement.

Les espaces publics, le cimetière, le patrimoine

La commission travaille actuellement sur un ensemble de projets autour de la thématique des espaces publics, des jeux et du mobilier urbain : ces sujets ne sont pas anodins car ils touchent notre vie quotidienne.

Des « champignons » ont surgi cet été de la pelouse, sous l'arbre près du stade, mi-sièges, mi-tables, lieu de convivialité à s'approprier.

Nous avons imaginé installer des bancs carrés autour des platanes devant l'église : ce projet est en cours de finalisation et des devis sont à l'étude. Si tout va bien ces bancs verront le jour en fin d'année.

Nous avons recensé les besoins en compléments de bancs pour faciliter les déplacements des personnes âgées. Nous sommes également en train d'étudier différents modèles de râteliers à vélos qui pourraient être positionnés au voisinage de la place du Bourniau, pour tous ceux qui se déplacent à la force de leurs mollets.

Les anciennes poubelles seront progressivement remplacées et complétées.

Un nouvel espace destiné aux enfants, sera aménagé l'an prochain sur la place des 4 saisons. Le jeu choisi pourra accueillir de nombreux enfants simultanément.

Nous commençons la réflexion pour utiliser et valoriser les terrains propriété de la commune situés derrière le bar « L'Endroit » : l'ancien jardin clos pourra être aménagé en jardin de détente fleuri et agrémenté de bancs. Le pré en arrière pourra recevoir un parcours ludique pour les grands enfants.

Tous ces projets nécessitent un travail soutenu : en premier viennent les idées, mais ensuite il faut concevoir les choses dans le détail, analyser, choisir, demander des devis, avant de finalement passer les commandes … en étalant les investissements sur plusieurs années.

Illuminations, fleurissement… sont également sous le contrôle de notre commission qui pour ces sujets travaille étroitement avec le personnel communal.

Claudine Tavel supervise la gestion et le bon fonctionnement du cimetière. Nous continuons d'avancer dans la saisie informatique des données.

Réhabilitation du petit patrimoine rural, parcours découverte… d'autres idées verront le jour en cours de mandat.

Les espaces naturels, la forêt, l'environnement et le développement durable

Le travail sur les espaces naturels complète la compétence qu'a déjà la CCLA sur les espaces naturels sensibles. Une action emblématique a été réalisée avec le rachat, en indivision avec le CENS, du marais de la Crusille, ce qui permettra d'assurer une gestion optimisée de cet espace : coupes raisonnées, surveillance du niveau d'eau avec maintien d'une lame d'eau. François Lopez est le référent « forêt ». Il est l'interlocuteur de la commune auprès de l'ONF, avec qui il collabore en direct. Il supervise la gestion des coupes affouagères. En tant que chasseur, il connaît bien les problématiques du milieu forestier.

La commission a porté en 2015, avec un groupe de locataires motivés et en collaboration avec l'OPAC de la Savoie, le projet de jardin potager collectif qui a vu le jour ce printemps à Pré Rampeau.

Il faut rappeler que cette année 2015 nous avons fait adhérer la commune au Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage « Le Tichodrome » en Isère : nous sommes toujours la seule commune de Savoie à apporter son soutien à ce centre qui est pourtant le seul de son genre sur l'Isère et les Savoie.

Les initiatives de développement durable seront en toile de fond de nos réflexions, et pourront donner lieu à des actions ponctuelles.

Catherine Laude, première adjointe

Le jardin potager de Pré Rampeau

Pour répondre à la demande d'un groupe d'habitants des immeubles de Pré Rampeau, la commune de Novalaise a mis à leur disposition, un terrain pour y cultiver un jardin potager. Le projet a démarré au printemps 2015, par des « ateliers collectifs » de défrichage, pose de clôture, pose de récupérateurs d'eau et préparation du sol. La canicule de l'été a généré des « corvées d'eau » à la source pour assurer les arrosages réguliers, mais n'a pas démotivé nos jardiniers. Cette année, huit familles se sont partagées la surface à cultiver et ont fait sortir de terre un magnifique jardin.

Au-delà de la satisfaction bien réelle de produire ses légumes et de les manger, ce jardin a été l'occasion d'apprendre à connaître ses voisins et de créer des liens entre les familles.

C'est une belle aventure d'entraide et de partage qui commence et qui ne demande qu'à se poursuivre dans le temps...

Véronique Guillot, conseillère municipale

Bancs publics, bancs publics, bancs publics...

Comme l'a si bien évoqué Georges Brassens, les bancs publics ne sont pas que de simples objets, ils sont le théâtre de nombreuses confidences, déclarations, disputes, commérages… Ils font également l'objet de nombreuses littératures. On peut se laisser aller un petit moment pour penser à ce que représente ce banc si anodin et pourtant témoin de tellement de choses ! Il n'en reste pas moins que ce mobilier sans prétention apparente doit être bien étudié, il doit répondre à un vrai besoin, être confortable tout en étant solide. Son emplacement ne doit gêner ni les piétons, ni le marché, ni l'entretien ou le déneigement.

D'ores et déjà, des bancs en forme de champignons ont été installés en face du stade de foot, sous le catalpa.

À différentes hauteurs, on peut s'y asseoir seul, à plusieurs, s'y asseoir normalement, en tailleur, à moitié allongé… À vous de vous les approprier ! Devant l'église, des bancs autour des arbres sont à l'étude et seront bientôt installés. Petite pause à l'ombre des platanes, lieu stratégique pour les rencontres mais aussi pour accompagner les évènements heureux ou malheureux qui passent par l'église…

D'autres lieux sont envisagés. Si vous avez des suggestions particulières à nous faire, n'hésitez pas à nous les transmettre (A-M. Julien, I. Guillaud et V. Guillot). Nous aménageons ensemble notre commune pour qu'elle reste conviviale !

Anne-Marie Julien, conseillère municipale

Quand la municipalité et le centre socioculturel AEL s'unissent autour d'un projet de quartier

Le centre socioculturel a été interpellé début 2014 par les travailleurs sociaux CAF et Département pour être associé à un projet dans le cadre des travaux aux immeubles de Pré Rampeau initiés par la mairie de Novalaise. En effet, les quatre immeubles ont fait l'objet d'une réhabilitation. Un comité de pilotage réunissant la mairie, l'OPAC, la CAF, le Département, l'ASDER et le centre socioculturel AEL a réfléchi pour créer autour de ces travaux d'envergure, un projet d'animation qui s'est décliné en plusieurs temps. Le premier temps a eu lieu le 20 septembre 2014 pour fêter le début des travaux : des animations ont été proposées aux habitants au pied de leurs immeubles, en même temps que la visite de l'appartement pédagogique, réunissant une bonne partie des locataires.

Cette après-midi festive a été co-organisée avec la participation active des résidents. Le succès du moment a permis de proposer un second temps, à la fin des travaux, et c'est le 13 juin 2015 que les habitants se sont retrouvés autour d'un repas partagé avec les membres du comité de pilotage et ont pu participer à diverses animations proposées par les organisateurs.
Ce beau projet a été une co-construction active entre différents partenaires qui ont appris à se connaitre, à travailler ensemble, à mettre en commun des savoir-faire dans le respect de la place de chacun.
Ce travail a permis de confirmer la légitimité du centre socioculturel dans le domaine social sur le territoire.
L'équipe de bénévoles et professionnels est volontiers à votre écoute et vous invite à pousser la porte à l'occasion.

Hélène Morin et Laura Proville, AEL

Projet de la route du Bief du Moulin

Ce projet a pour objectif de réaménager la route du Bief du Moulin depuis le secteur des écoles jusqu'à la zone artisanale du Coutable. L'aménagement devra redonner un caractère convivial à la voie communale et à ses accessoires.
Le secteur des écoles dispose de stationnements en mauvais état et en nombre insuffisant aux heures de rentrée et sortie scolaires. Ceux-ci sont traités en matériaux tout-venant ; le projet prévoit de les réorganiser et de les revêtir en matériaux enrobés.
Le cheminement piétons qui dessert la salle des fêtes depuis les écoles, mal situé car traversant la zone de livraison poids lourd de l'usine Nova, sera donc déplacé de l'autre côté de la chaussée, le long des lotissements existants.
Les résidents de l'EHPAD sont également des usagers réguliers des chemins piétons. Le bouclage envisagé permettra de garantir une circulation sécurisée sur tout le secteur central de Novalaise, depuis l'EHPAD vers les commerces, l'église et la maison médicale.

Descriptif de l'opération :

Le pédibus existant le long de l'usine Nova et matérialisé par des barrières bois sera supprimé. L'emprise ainsi dégagée permettra de décaler la voie de circulation vers l'usine et de libérer une largeur suffisante pour permettre la mise en place d'un trottoir, de stationnements et de poches végétalisées.
Au niveau de la maison médicalisée onze places de stationnement dont une, destinée aux personnes à mobilité réduite seront réaménagées.
Le trottoir sera doublé au niveau de la salle des fêtes et ensuite prolongé jusqu'à la zone du Coutable et rejoindra les aménagements existants vers le giratoire à l'entrée de la commune.

Robert Million, adjoint

EHPAD, un an déjà

Voila plus d'un an que l'EHPAD la Résidence du lac d'Aiguebelette a ouvert ses portes. Le temps peut-être de faire le point sur cette structure d'accueil pour nos ainés ? Passés les premiers mois pour la mise en route et les divers ajustements nécessaires à la bonne marche d'un tel établissement mené conjointement par M. Ancelet, directeur des EHPAD de Yenne et de Novalaise, et de Mme Crepet, directrice déléguée de l'EHPAD de Novalaise, cette résidence, d'une capacité de 63 lits semble avoir trouvé son rythme de croisière. Pour se rendre compte et se faire une idée de l'état d'esprit qui règne en ces lieux, nous avons posé la question aux résidents. Sans aucun tabou, privilège de l'âge, ils nous ont confié leur ressenti, les appréhensions, mais aussi leur soulagement et les idées reçues concernant l'entrée en maison de retraite.
« *Ici, je suis tranquille et sécurisée. Lorsque l'on est fatigué comme moi, on ne veut plus des tracas de la vie quotidienne que l'on n'arrive plus à assumer. Mes enfants, comme moi, sommes rassurés !* »

Et une autre résidente nous confie :
« *Heureusement que l'EHPAD a ouvert ! Suite à un problème de santé, je ne pouvais plus rester chez moi à St-Pierre-d'Alvey. J'ai passé une partie de ma jeunesse à Novalaise et connais les gens d'ici. C'est mon pays. J'ai la chance d'être encore autonome, de pouvoir aller et venir à ma guise, et cerise sur le gâteau, je retrouve des amies de longue date.* »

Sur les choix architecturaux réalisés, celle-ci nous raconte son installation :

« *C'est formidable, j'ai aménagé ma chambre à mon goût, c'est important pour moi. Et puis, tout est tellement clair, propre, accueillant. Si j'ai un problème, j'appuie sur la sonnette et quelqu'un arrive. Pour moi, c'est un nouvel art de vivre !* »

Si l'entrée en EHPAD peut être vécue comme une rupture, le personnel met un point d'honneur à faciliter cette période de la vie qu'il s'agisse des équipes soignantes, des agents d'hôtelleries, administratifs, l'animation, la restauration, tous sont à l'écoute et ont à cœur le bien-être des résidents.
Un bilan positif, auquel il est important d'associer aux équipes présentes sur le terrain, les institutions contribuant au bon fonctionnement de l'établissement : ARS, conseil général, CCLA, commune de Novalaise.

Emmanuelle Crepet, directrice
et Philippe Despierre-Corporon, service animation
EHPAD du Lac d'Aiguebelette

Commerces : du changement

Le salon d'esthétique a rouvert ses portes. Stéphanie Boulay vous accueille dans un nouvel espace de bien-être. L'institut « Simplement Belle » est situé au 52 route de col de l'Épine.

Le local de Madame Latard-Baton, magasin d'électroménager fermé depuis quelques années situé au 95 route du col de l'Épine, a été réaménagé. Il accueille depuis la fin août **l'auto-école de Thierry Letondor.**

Le magasin « Crèmerie des champs » situé au 116 route du lac a été entièrement rénové devanture, vitrine, réaménagement complet à l'intérieur.

La pharmacie est ouverte à présent le lundi après-midi. Les horaires du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

Claudine Tavel, adjointe

Groupe scolaire de Novalaise

Pour cette année scolaire 2015/2016, l'école maternelle accueille 99 enfants et l'école élémentaire 177 élèves.
Les horaires scolaires restent inchangés (de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 45 et le mercredi de 8 h 30 à 11 h 30).
Les Temps d'activités périscolaires (TAP) sont toujours de 15 h 45 à 16 h 30 et la gratuité a été maintenue encore cette année.
Les enfants de l'école maternelle sont pris en charge par le personnel du SIVU (ATSEM et personnel d'animation), il leur est proposé des activités diverses et des bénévoles de l'association « Lire et Faire lire » leur accordent des temps de lecture.
Pour les élèves de l'école élémentaire, ils peuvent choisir de nombreuses activités variant entre chaque période de vacances (foot, karaté, course de relais, hockey, relaxation, jeux de construction, jeux Kapla, échecs, danse, calligraphie, généalogie, musique, anglais, étude surveillée...).

Toutes ces activités se déroulent dans l'enceinte du groupe scolaire. Suite à la réforme, cette organisation semble répondre aux attentes des parents et les activités proposées plaisent aux enfants.

Claudine Tavel, vice-présidente SIVU

Sensibiliser les plus jeunes

Au printemps et à l'automne, les enfants des classes maternelles plantent les fleurs dans leur école avec les conseils de Cécile agent du fleurissement de la commune.

Ainsi, ils respectent à présent les fleurs et ne les arrachent plus.

Claudine Tavel, adjointe

Association des amis des écoles publiques de Novalaise

Les Amis des écoles publiques de Novalaise (ADEP) est une association de parents d'élèves bénévoles dont le but est de soutenir financièrement les projets de nos écoles maternelle et élémentaire (matériel pédagogique, sorties culturelles…).
Pour financer ces actions, l'association récolte de l'argent lors des manifestations qu'elle organise : soirée dansante, vente de diots sur le marché, vente d'un objet pour noël (sacs cabas, mugs, mémos…), carnaval, chasse aux œufs, tombola et fête de l'été.
Cette année encore, plusieurs manifestations sont reconduites. Elles ne peuvent avoir lieu qu'avec l'aide des parents d'élèves. Toutes les bonnes volontés sont donc sollicitées pour donner un petit coup de main. Chacun à sa manière peut apporter son aide et contribuer à la réussite de ces évènements. Alors n'hésitez pas à vous manifester et à venir nous rejoindre dans une ambiance conviviale ! À très vite !
Contact : adep.novalaise@gmail.com
Site internet : adep73.e-monsite.com/

L'équipe de l'ADEP

«Yétou » et « Vivi » fêtent Noël à l'école

Cette année la municipalité offrira, comme l'année passée un spectacle de Noël à tous les enfants scolarisés sur la commune (écoles publiques élémentaire et maternelle, école privée Notre Dame). Ainsi, le 11 décembre, deux spectacles sont programmés. Pour les enfants de maternelle, le matin avec « *Le Noël enchanté du Yétou* » par Planète Môme et pour les enfants de l'élémentaire l'après-midi avec« *Vivi* » par la compagnie Vibration Visuelle. Ces spectacles auront lieu à la salle polyvalente pendant le temps scolaire et les enfants seront accompagnés par leurs enseignants. Ce sont 420 enfants qui assisteront à ces représentations adaptées à l'âge des spectateurs.

Claudine Tavel, adjointe

5 questions à Catherine Mansuy, principale du collège de Novalaise

Depuis combien de temps exercez-vous le métier de principale de collège ?

Je suis arrivée le 1er septembre de cette année ; c'est mon premier poste de principale de collège mais j'ai fait partie de l'équipe de direction, comme principale adjointe, dans deux collèges, trois ans à Albertville puis huit ans au collège Marlioz à Aix-les-Bains. Je suis entrée dans l'éducation nationale en 1975 en tant qu'institutrice, j'ai ensuite passé des concours pour être professeur de collège en lettres/histoire/géographie, puis professeur de lettres modernes. En 2004, j'ai passé le concours de personnel de direction, fonction que j'exerce depuis.

Pourquoi avoir choisi ce métier ?

Avant tout, pour moi ce métier est passionnant. Je trouve particulièrement intéressant d'enseigner à des enfants, de leur apporter des savoirs et des savoir-faire et de les accompagner jusqu'à l'âge adulte.

Avez-vous choisi le collège de Novalaise, si oui, pourquoi ?

Novalaise faisait partie de mes choix de poste. Je voulais et je devais changer de poste. Tout d'abord parce que je souhaitais prendre la direction d'un établissement, mais aussi parce que la durée maximale sur un même poste étant de neuf ans, il fallait que j'envisage une mutation à court terme. Souhaitant rester sur la région chambérienne, j'ai postulé pour le collège de Novalaise, qui pouvait correspondre à mon profil et dont la bonne réputation n'est plus à faire.

Comment trouvez-vous les élèves du collège ?

Très sincèrement, je trouve que les élèves sont remarquables. Lors de mon arrivée sur le poste de principale, les élèves sont venus me voir pour savoir qui j'étais. J'ai le sentiment que le lien entre les enfants et les adultes se tisse facilement dans le respect et la bienveillance des uns envers les autres. La taille du collège, le milieu rural, la bonne éducation de ces enfants sont sans doute à l'origine de l'ambiance saine et chaleureuse que je ressens au collège. De plus le niveau scolaire des élèves est dans l'ensemble très satisfaisant : en témoigne par exemple leur réussite au brevet : 94 % des élèves y sont admis, avec de nombreuses mentions. Ces chiffres sont bien supérieurs aux moyennes régionales et nationales. Cette belle réussite est le fruit du travail des élèves, bien préparés par l'équipe enseignante.

Que faites-vous quand un élève ne respecte pas les règles ?

Tout dépend de la faute commise. En tout état de cause, un rappel des règles est fait et les parents sont prévenus afin qu'il y ait discussion et prise de conscience. Il est possible de faire réfléchir l'élève sur le sens de sa bêtise et les raisons de nos exigences de la vie en collectivité. Si cela devient récurent ou d'une gravité très importante, la saisie d'un conseil de discipline est possible, la sanction pouvant alors aller jusqu'à l'exclusion de l'élève.

Merci beaucoup à Madame Mansuy pour sa disponibilité.

Pascal Henry, conseiller municipal

Inauguration de l'extension de la structure multi-accueil

La Caisse d'allocations familiales de la Savoie et la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette, ont inauguré le 26 septembre dernier, l'extension de la structure multi-accueil de la CCLA à Lépin-le-Lac.

Imaginée pour répondre aux besoins croissants du secteur et proposer une offre de garde collective d'enfants plus conséquente sur ce secteur, le CIAS, gestionnaire de la structure multi-accueil de Novalaise et la CCLA, ont fait le choix d'une extension de cet établissement d'accueil du jeune enfant, sur un autre site.

Ce type de fonctionnement reste original dans le département mais répond à une cohérence locale et à une souplesse d'accueil proposée aux familles de chaque côte du lac.

Cette extension à Lépin-le-Lac est ouverte indifféremment à tous les enfants de trois mois à trois ans. Située à l'entrée du bourg, proche de la gare SNCF, elle offre désormais une capacité d'accueil de 12 places supplémentaires (soit 24 places sur deux sites).

L'équipe du multi-accueil est composée :

- d'une directrice, éducatrice de jeunes enfants,
- de six auxiliaires de puériculture diplômées,
- de quatre agents sociaux titulaires du CAP petite enfance,
- d'un médecin référent (20 heures sur l'année pour les deux structures).

Le fonctionnement se définit avec deux types d'accueil :

- soit occasionnel : les parents peuvent confier leur enfant à la structure une demi-journée ou une journée,
- soit en accueil régulier : les parents signent un contrat avec la structure en réservant des jours prédéfinis dans la semaine.

Le financement de l'investissement.

Pour ce projet de construction de l'extension du multi-accueil, la CCLA a bénéficié de la part de la Caisse d'allocations familiales d'une aide à l'investissement d'un montant total de 266 814 € dont :

- 209 457 € sous forme de subvention dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche et équipement d'accueil de jeunes enfants,
- 57 357 € sous forme de prêt sans intérêts accordé par le conseil d'administration de la CAF Savoie sur ses fonds propres.

Soit 93 % du montant des travaux.

Le financement du fonctionnement

La Prestation de service unique (PSU) est versée directement au gestionnaire d'équipement d'accueil des jeunes enfants. Pour bénéficier de cette prestation, le gestionnaire doit répondre à plusieurs conditions, dont l'obligation d'appliquer un barème national de participations familiales fixé par la Caisse nationale d'allocations familiales.

La participation financière des familles est calculée sur la base de la composition de la famille, des revenus imposables du foyer et d'un taux d'effort minimum. Ce barème a pour objectif de permettre l'accessibilité aux équipements d'accueil à un maximum de jeunes enfants. La PSU vient en complément de la participation des familles.

Le montant de la prestation de service unique est horaire, pour s'adapter aux modalités de fréquentation des familles. Son taux est de 66 % du prix plafond défini par la Caisse nationale d'allocations familiales, déduction faite des participations familiales.

Pour l'année 2014, la PSU pour la structure est de 53 546 €. Elle devrait s'élever à 120 556 € en 2015.

Gilles Gros, adjoint

Une nouvelle récompense pour la Maison du Lac

Après l'obtention de plusieurs prix qui saluaient la qualité architecturale et fonctionnelle de la Maison du lac, la CCLA et l'équipe d'architectes (Fabriques Architectures et Paysages) se sont vues décerner un nouvelle récompense par l'association AMO sur la thématique « Lieu de travail - Architecture – Environnement ».

Ce prix renommé met en avant la qualité de l'écoute et du dialogue entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre pour concevoir un bâtiment qui réponde à la fois aux attentes du porteur du projet et à l'ensemble des exigences liés au contexte territorial (environnement, paysage, appropriation du projet par les acteurs locaux…).

Remis à Paris en présence de la philosophe et psychanalyste Cynthia Fleury, présidente du jury 2015, de la directrice chargée de l'architecture au ministère de la Culture, ou encore de directeurs de grosses entreprises (Saint-Gobain, GrDF…), la Maison du lac a été primée avec cinq autres réalisations dont la création du siège mondial de L'Oréal à Clichy-la-Garenne !

Ludovic Ayot, Directeur CCLA

La maison des associations en rythme de croisière

La commune de Novalaise compte un vivier très important d'associations, il fallait donc un bâtiment digne de ce nom pour les héberger dans les meilleures conditions.

La troisième et dernière tranche de travaux de rénovation de la maison des associations est maintenant terminée. Le bâtiment se voit doté de trois salles supplémentaires au premier étage ce qui permet, en complément de la salle polyvalente, de proposer un choix encore plus important d'activités.

Mais déjà, durant l'année scolaire 2014-2015, outre les assemblées générales de plusieurs associations comme Vocalaise, le basket, le yoga, l'ADMR, ou la société de chasse et le club de foot, les associations hébergées par la commune ont pu y proposer pour de nombreuses personnes la pratique des activités suivantes.

Les écoles de musique, CESAM et Vocalaise ont enseigné à près de 150 jeunes ou adultes la musique. La troupe du club de théâtre Prétexte y a fait ses répétitions. Le yoga et le Feldenkrais accueillent une soixantaine de pratiquants.

Cet article est l'occasion d'en savoir un peu plus sur une des associations hébergées dans ce bâtiment et sur cette discipline qu'est le yoga. Le yoga, originaire de l'Inde, a commencé à se répandre en France dans les années 50. Il est actuellement beaucoup pratiqué dans le monde par l'intermédiaire de différentes écoles de formation. Cette discipline concerne l'être humain dans sa globalité (physique, énergétique, mentale, émotionnelle…) Elle apporte en général une amélioration au niveau de la souplesse, la capacité respiratoire, le fonctionnement des organes, l'attention, la concentration, le renforcement musculaire profond pour un bon maintien du squelette. Les trois périodes de la vie sont concernées par le yoga. L'enfance et la jeunesse (orientation vers l'expansion de l'être), l'âge adulte (orientation vers la prolongation d'une vie la plus paisible et dans le meilleur état possible) et l'âge très avancé (préparation à un départ en paix). La pratique peut commencer à tout âge par l'intermédiaire d'un enseignant qualifié. Celle de l'âge adulte est la plus répandue. Le professeur officiant à Novalaise, est formé par l'école Viniyoga dont l'origine se situe à Madras en Inde. Cette méthode est parfaitement adaptée à la personne occidentale et transmet un yoga respectant les spécificités de chacun. Monique Plouzeau, sa présidente, nous en dit un peu plus à propos de l'association Yoga dans nos villages

dont l'activité se déroule principalement dans la maison des associations. « *Il s'agit d'un groupe très féminin car il compte 70 femmes et 6 hommes. Les cours de Yoga sont ouverts à tous les adultes sans limite d'âge, le plus jeune est agé de 28 ans et le moins jeune en a 78. Les cours sont dispensés durant l'année scolaire à raison de cinq cours par semaine, chaque séance durant 1 heure1/4. Trois séances ont lieu à Novalaise le lundi après-midi et le jeudi soir et deux à St-Pierre-d'Alvey le lundi soir et le mardi soir.* » Pour avoir plus d'informations et pour vous inscrire, vous pouvez contacter Monique, par mail : monique.plouzeau@orange.fr

Les salles sont également ouvertes à la location à des tarifs préférentiels pour les fêtes de famille des habitants de la commune, tous les renseignements pratiques sont disponibles sur le site de la commune ou en appelant le secrétariat de la mairie.

François Gautier, adjoint

25 associations étaient présentes au forum

La plupart des clubs sportifs et des associations (25 au total) ainsi que le centre socioculturel AEL étaient représentés samedi au forum des associations de Novalaise. Le comité des fêtes au grand complet était présent également pour tenir la buvette. Denis Guillermard, maire de Novalaise et président de la CCLA et Michel Angelino, maire de Gerbaix, ont honoré de leur présence cette manifestation. En effet pour la deuxième année consécutive, la commission de François Gautier, adjoint au maire de Novalaise avait fait le choix d'accueillir toutes les associations de la CCLA qui le souhaitaient. Regroupés au sein de la salle polyvalente, les stands étaient tenus par les dirigeants qui ont répondu avec gentillesse et précision aux diverses demandes des habitants venus nombreux s'informer sur les différentes activités proposées. Un apéritif organisé pour tous les dirigeants d'associations, a offert un temps de partage et de convivialité apprécié de tous. Le maire, Denis Guillermard a remercié tout particulièrement les bénévoles des associations qui œuvrent pour divertir la population.

Valerie Pagnier, correspondante locale du Dauphiné Libéré

Keur d'Afrique - Antenne Savoie

Keur d'Afrique est une association qui a pour but d'améliorer les conditions de vie de villageois au Sénégal, dans la région de Fatick située à l'ouest du pays. Les interventions de cette association touchent différents domaines (éducation, santé, alimentation, etc.) en accord avec les populations locales et leurs besoins. L'antenne Savoie de Keur d'Afrique a été créée en 2013 à Novalaise suite à un voyage au Sénégal, en soutien d'une association déjà existante depuis huit ans près de Saint-Étienne, dans la Loire. L'antenne Savoie compte actuellement une trentaine de membres.

Les interventions de Keur d'Afrique au Sénégal

La première intervention de l'association s'est faite dans le domaine de l'éducation, avec la construction de deux collèges en brousse. Cette opération a permis la création de 27 classes et ce sont 1 700 élèves qui sont aujourd'hui scolarisés.

Puis devant les besoins énormes en matière d'accès à l'eau, l'association s'est penchée sur la réalisation d'adductions d'eau potable. Keur d'Afrique finance des adductions d'eau potable à partir des châteaux d'eau jusque dans les villages. Actuellement, ce sont environ 15 000 personnes qui bénéficient d'un accès à l'eau près de leur habitation grâce à l'association.

Keur d'Afrique, en finançant ces bornes fontaines, a libéré les femmes de la lourde contrainte d'aller chercher de l'eau et leur a permis de cultiver 22 jardins maraîchers collectifs. Ils contribuent à améliorer l'alimentation des populations et générèrent des revenus complémentaires pour les foyers.

Afin d'accroître cette dynamique économique, l'association a mis en place, un système de micro-crédit pour aider les jeunes hommes à pratiquer l'embouche bovine et compléter ainsi leurs ressources. L'alphabétisation des femmes est venue en soutien à l'activité de maraîchage pour permettre aux jardinières de vendre leurs productions excédentaires.

Toutes ces actions sont complétées par une aide dans le domaine de la santé, par la création de cases de santé et par l'achat de médicaments pour lutter contre le paludisme et autres maladies.

Les actions s'enchaînent en fonction des besoins exprimés par les habitants de cette région qui se développe économiquement et humainement. L'aide est essentiellement un apport financier pour assurer la mise de fonds nécessaires au démarrage ou à l'extension d'une activité. Ce qui concerne la gestion des activités est de la responsabilité des populations locales qui se montrent très motivées et organisées.

Léa Viricel, présidente de Keur d'Afrique

Les manifestions de Keur d'Afrique à Novalaise

Dans le but de récolter des fonds, l'association organise chaque année une pièce de théâtre (*Le Prénom*, joué le 26 septembre dernier à la salle polyvalente de Novalaise) et propose des ventes d'artisanat sénégalais sur les marchés durant la période estivale. Un livre de recettes sénégalaises, édité suite au dernier voyage effectué par des membres de l'association, est actuellement en vente. Une partie de l'argent investi au Sénégal est issue de dons (défiscalisables à hauteur de 66 % pour les particuliers et 60 % pour les entreprises).

N'hésitez pas à nous rejoindre et à adhérer à Keur d'Afrique :
Keur d'Afrique - Famille Viricel
23 chemin de Carabin
73470 Novalaise
www.keurdafrique.org
president@keurdafrique.org
Présidente Loire et Savoie :
Léa Viricel

La Réserve naturelle du Lac d'Aiguebelette

D'une superficie de 844 ha, comprenant la majeure partie de la surface du lac (les zones de plages, d'activités pour la pêche, le sport... n'étant pas classées), une partie des zones humides, de la montagne surplombant le lac, la réserve d'Aiguebelette, officiellement créée le 6 mars 2015 par délibération du Conseil régional, se met en ordre de marche.

Un arrêté du Président de la Région du 27 juillet désigne la CCLA et le Conservatoire des Espaces naturels de Savoie, co-gestionnaires de cette réserve.

Ce seront à terme, quatre personnes (2,5 équivalents temps plein) qui seront en charge de faire vivre les actions, la surveillance, la sensibilisation, l'information... Un comité consultatif, présidé par un élu régional, constitué de tous les représentants des structures concernées par la vie du site et principalement par les associations naturalistes, sera chargé de discuter et valider les orientations inscrites dans le plan de gestion proposé par les gestionnaires en concertation avec la FAPLA et l'AAPPMA.

La première réunion de ce comité du 23 juillet, a eu pour objet de finaliser la composition de ce comité et d' arrêter les mesures transitoires de surveillance que la Région voulait mettre en place pour les championnats du monde d'aviron.

Le prochain comité consultatif aura pour objet de faire le bilan de cette surveillance, de s'assurer de la concordance du règlement de la Réserve avec celui des usages du lac, de mettre en place une organisation de travail.

La particularité de cette réserve est qu'elle conjugue sur son périmètre :

- un espace naturel préservé grâce à l'action passée des élus, des associations,
- un espace de détente pour des activités ludiques, sportives, récréatives,
- une réserve hydraulique et réserve d'eau potable.

Une partie de notre mission consistera, après analyse fine des impacts réels de ces activités humaines, de trouver les corrections, adaptations nécessaires pour la préservation de cet espace naturel.

La création de cette réserve a fait naître des craintes chez certains mais aussi de très fortes attentes chez d'autres. Nous devrons en faire un outil efficace d' une préservation intelligente de ce milieu pour les générations à venir.

André Bois, vice-président à la CCLA lac Environnement

Bus : une navette autour de la terre... de lac

Vous l'avez vue passer, repasser et re-repasser... Car elle a tourné tout autour du lac de 9 h du matin à 19 h le soir, et tous les jours, qu'il pleuve ou qu'il fasse trop chaud. Grâce à elle, pour la modique somme de zéro euro, les jeunes du village, comme ceux des villages riverains du lac, ont gagné une véritable indépendance pour rejoindre leurs plages préférées et pour rentrer à la maison après la baignade. Un vrai succès puisque plus de 3 700 passagers l'ont investie. D'abord les habitants locaux pour 60 % environ et les touristes qui l'ont empruntée fréquemment pour faire leurs courses ou se rendre à la Maison du lac/Office de tourisme. Quelques-uns en ont profité pour faire le tour du lac et visiter ses alentours. Huit places qui auraient pu être doublées à certains moments forts, surtout en début d'après-midi lorsque Novalaise « descend » au lac... mais c'était un test encore imparfait prévu sans aucune statistique préalable. Alors, si l'expérience peut être renouvelée l'an prochain, forte des remarques et des souhaits, la commission « déplacements doux » de la CCLA améliorera évidemment les circuits. Ce choix de créer ce service gratuit était un pari. Il a remporté un franc succès et la satisfaction générale des utilisateurs. Alors, le budget est à défendre pour espérer refaire le tour de la terre... de lac.

Si vous avez des suggestions ou des critiques, la commission les recevra avec intérêt. Écrivez par e-mail à : ccla@ccla.fr avec en objet : Navette 2015.

Martine Schwartz, conseillère municipale

Leyssez-vous guider...

Des voies cyclables et piétonnes pour profiter de la campagne en meilleure sécurité, nous le souhaitons tous depuis de nombreuses années.

La commission de la CCLA, chargée des « déplacements doux », sous l'impulsion efficace de son président Thomas Lefrancq, adjoint de Dullin, a décidé de mettre le pied sur l'accélérateur dès cette année 2015.

Le premier projet était l'un des plus demandés : une liaison entre Novalaise et le lac. Quelques milliers d'euros plus loin et les engins ayant oeuvrés pour vous l'offrir, la voie « gorge de la Leysse » est opérationnelle depuis juin. Il s'agit d'un cheminement piétonnier et VTT de facture rustique et de conception modeste.

Depuis notre village, en dépassant Vaizieux, on l'emprunte à partir du chemin des Goys pour longer la Leysse, dans sa gorge, jusqu'au Moulin de Nances.

Vous pouvez continuer ensuite à travers la plaine en longeant la rivière, sur le chemin riverain et vous rejoindrez la route départementale au petit pont.

Mais ce n'est pas fini ! Vous n'êtes pas arrivé encore. Soyez prudent lorsque vous traverserez la route sous le pont de l'autoroute ; car c'est là, juste après le pont, que le chemin suivant vous attend pour vous emmener à travers bois jusqu'au point où la Leysse s'abandonne dans le marais du lac.

Cet automne vous y verrez pousser les panneaux indicateurs...

Et voilà ! Une meilleure sécurité pour les randonneurs et un trajet en pleine nature, c'était l'objectif à atteindre. Il semble bien que le pari soit tenu. En voulez-vous encore ?

Martine Schwartz, conseillère municipale

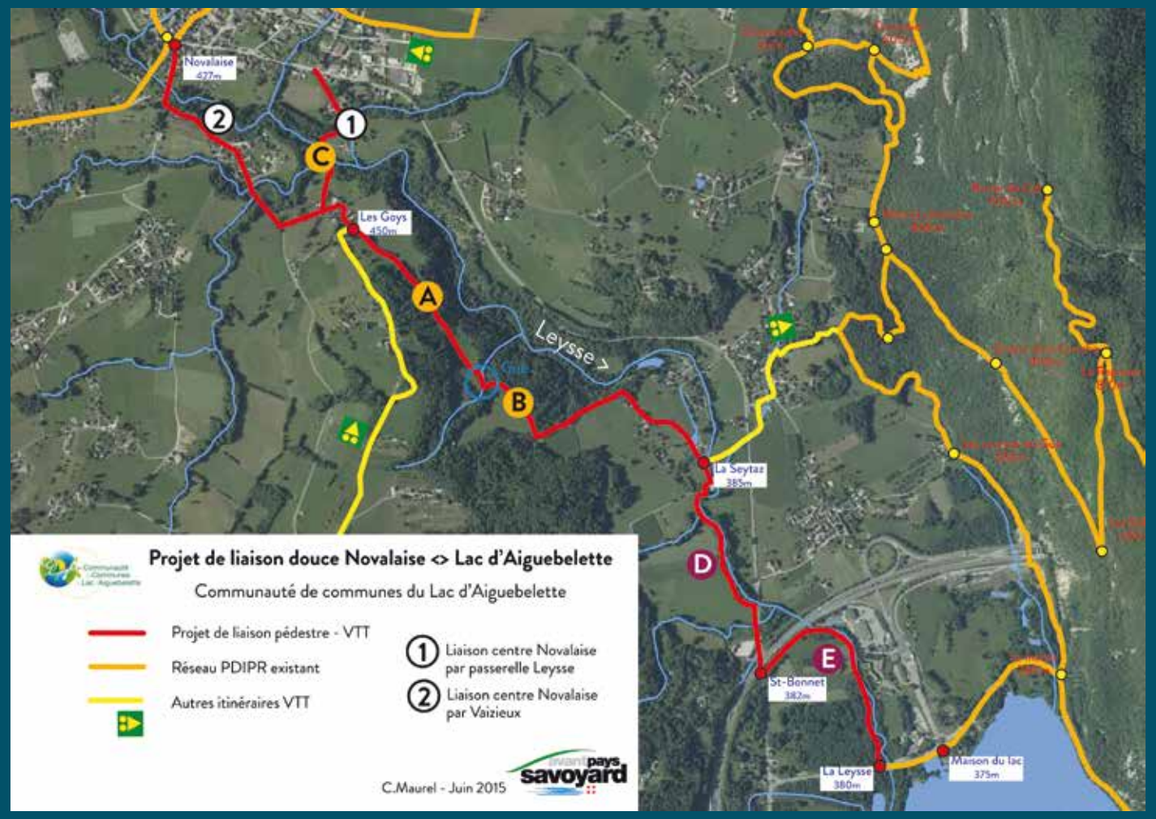

Rôle de l'association des pêcheurs dans l'entretien et la sauvegarde du Lac d'Aiguebelette

Missions de l'AAPPMA[1] du Lac d'Aiguebelette

Avec plus de 600 pêcheurs, l'AAPPMA est en charge de la gestion des ressources piscicoles et des droits de pêche du lac d'Aiguebelette, troisième lac naturel de France. L'association est également en charge de favoriser les actions d'informations, de promouvoir des actions d'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de la pêche et de la gestion des ressources piscicoles.

Le pacage lacustre.

Gestion du milieu aquatique et entretien du patrimoine piscicole

La pisciculture de Lépin le Lac a été créée dans les années 50, remise en état dans les années 80 puis progressivement modernisée jusqu'à sa forme actuelle :

- un bâtiment équipé de bouteilles d'incubation, dites bouteilles de Zoug, pour recueillir les œufs, alimenté par un système de pompage de l'eau du lac permettant ainsi une alimentation des alevins par le plancton et une meilleure accoutumance au milieu,
- un ponton appelé « pacage lacustre » installé au large avec des cages immergées équipées d'un dispositif d'éclairage, cette installation permettant de meilleures conditions de grossissement, notamment pour les lavarets.

Cette pisciculture permet en particulier d'obtenir des alevins de lavarets qui seront relâchés dans le lac, venant compléter la reproduction naturelle. Chaque année, en décembre au moment du frai, quelques centaines de géniteurs mâles et femelles sont pêchés dans le Gua, les œufs sont ensuite fécondés à la pisciculture, mis en bouteilles d'incubation pour une éclosion en février. Les alevins ainsi obtenus sont pour moitié mis directement dans le lac et pour l'autre moitié mis dans le pacage lacustre jusqu'à ce qu'ils atteignent une taille de 5 à 6 cm en mai. Ils sont alors relâchés dans le lac. Il est à noter que toute la reproduction de lavarets à Aiguebelette est dite « patrimoniale » puisque elle est soit naturelle soit en provenance de géniteurs du lac.

Les cages à lavarets.

Pêche des géniteurs de nuit dans le Gua.

Alevinages annuels : les chiffres en 2014

- 300 000 alevins de lavarets (provenant de la pisciculture),
- 50 000 ombles chevaliers (achats d'œufs et élevages dans les bacs lacustres),
- 300 kg de brochetons (25 à 30 cm),
- 400 kg de gardons/rotengles.

L'alevinage.

La création et l'entretien de frayères artificielles

68 frayères sont entretenues tout autour du lac afin de favoriser la reproduction des poissons tels que les perches ou les gardons et de compléter les frayères naturelles (avec, par exemple, des branches d'arbres immergées au bord). Chaque année les frayères sont regarnies en branches et fagots. Des nouvelles frayères spéciales pour les brochets sont expérimentées actuellement.

Remplissage d'une frayère avec des branches.

Pose de saules.

Plan de gestion piscicole

Toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un plan de gestion élaboré, en particulier, à partir des carnets remplis par les pêcheurs tout au long de la saison. Par exemple, en 2014, grâce aux carnets, on a pu estimer le nombre de lavarets pêchés (plus de 35 cm) à 12 000, et le nombre d'ombles chevaliers (plus de 30 cm) à 370. On peut aussi en déduire que le « stock » moyen de lavarets de plus de 35 cm présents dans le lac se situe entre 60 000 et 100 000. Une étude en cours sur plusieurs années basée sur le marquage (indolore !) des alevins de lavarets remis dans le lac et l'observation d'échantillons de lavarets pêchés 3 à 4 ans après (temps de croissance jusqu'à 35 cm), devrait pouvoir fournir une estimation de l'importance relative entre la reproduction naturelle et l'alevinage.

Études et protection de l'environnement

L'AAPPMA participe, en liaison avec les organismes concernés (fédération de pêche, ONEMA[2], Services des eaux et de l'environnement départemental, CCLA…), à différentes études pour améliorer la connaissance des populations de poissons et sur la qualité de l'environnement.

Gardiennage et surveillance du Lac

En liaison, en particulier, avec le garde du Lac et les futurs gardes de la Réserve Naturelle Régionale, les gardes-pêches de l'AAPPMA ont un rôle de surveillance et d'alerte par exemple en cas de pollution détectée sur le lac.

Remerciements

Merci à l'AAPPMA, le président M. Pascal Burei, et le coordinateur Halieutique, M. Julien Schneider, pour leur aide à la rédaction de cet article.

Alain Plouzeau, conseiller municipal

[1] AAPPMA : Association agrée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
[2] ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Le lac d'Aiguebelette est un lac privé, propriété d'EDF et des consorts de Chambost. La gestion de ce lac à forte valeur patrimoniale (troisième lac naturel de France, classé en zone Natura 2000, avec de nombreux espaces protégés) et réserve d'eau potable pour les habitants du territoire est assurée par la CCLA. Cinq communes en sont riveraines dont celle de Novalaise. Compte tenu de ces éléments, la CCLA entend réglementer et organiser les usages et les différentes utilisations du lac et de ses berges afin de préserver l'environnement et les espaces naturels et de favoriser un développement durable permettant la valorisation d'activités et de pratiques touristiques, sportives et de loisirs, tout en préservant la ressource pour les générations futures.

À l'école des abeilles

Cela fait maintenant huit ans que sous l'initiative des apiculteurs de l'avant-pays Savoyard, le Rucher école de Novalaise a vu le jour. Situé au Menoud, ce rucher compte suivant les saisons une petite dizaine de colonies.
Quand arrive le printemps, que les bourgeons s'ouvrent et que les fleurs s'épanouissent, les abeilles reprennent leur labeur. C'est aussi le début de l'activité du Rucher école, qui dispense ses cours durant toute la saison apicole : compter de fin mars à septembre, une fréquence de tous les 15 jours pour un total de 13 séances. Ces séances sont gratuites, mais il est demandé d'adhérer à notre syndicat, Le Rucher des Allobroges, pour être couvert par une assurance. Ce syndicat d'apiculture savoyard a été fondé en 1893.
Ces cours suivent le développement naturel des colonies et s'adressent à des personnes néophytes, qui désirent apprendre à conduire une ruche, ou bien à celles qui veulent perfectionner leur pratique. Le programme est varié et couvre l'ensemble des gestes et connaissances qui permettent d'élever les abeilles dans de bonnes conditions et sans appréhension. Le but recherché étant de conserver des ruches dans un bon état sanitaire et bien sûr parvenir à une petite récolte de bon miel coulant que nous avons tant de fierté à faire déguster à nos proches.
Trois moniteurs guident les élèves dans ces tâches : Maurice Bal-Sollier, Thierry Bernardy et Jean-Pierre Morenon. Les élèves viennent avec leur vareuse, un lève-cadres, le reste du matériel étant mis à disposition par le Rucher école.

Les rendez-vous ont lieu le samedi, de 13 h 30 à 16 h. Si l'aventure de l'apiculture vous tente, le calendrier 2016 et plan d'accès sur le site seront accessibles en temps voulu sur le site www.rucher-des-allobroges.com
Pour toute autre information, contactez le Président de la section, Thierry Bernardy :
Tél. : 04 79 28 96 07
rucherecole.avantpays73@gmail.com

André Rochas

Ma ruche je l'aime, je la déclare !

Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage…). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ? Tous les détenteurs de ruche(s), dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ? Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ? Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :
- par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02
  à votre GDS, 40 rue du terraillet, 73190 Saint Baldoph.

Merci pour les abeilles !

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GDS

Novalaise au XVIIIe siècle

Les Archives Départementales de la Savoie ont numérisé et mis en ligne quantités de documents historiques qui témoignent de l'histoire de la Savoie : registres paroissiaux, recensement de la population, cadastre, etc.
Voici deux histoires tirées des archives criminelles du Sénat de Savoie au XVIIIe siècle, et replacées dans leur contexte.

Les cabarets

Au XVIIIe siècle, la consommation de vin et d'alcool s'est largement démocratisée en France comme en Savoie.
À la campagne, il y a des « cabarets » comme on les appelle, dans tous les hameaux. Ils sont tenus par des particuliers, qui servent à boire dans leur cuisine ou devant chez eux, et proposent parfois à manger. Ces cabarets sont des lieux où l'on se retrouve à la fin d'une dure journée de travail aux champs, pour boire un coup et discuter. L'église la première, constatant que les cabarets étaient de nature à détourner des fidèles du droit chemin, et que beuveries et bagarres y étaient fréquentes, imposa au nom de la vertu que les cabarets soient fermés pendant les offices religieux et les processions. Les autorités civiles en second, s'inquiétèrent que les cabarets, lieux de rassemblement et de discussion, pouvaient favoriser l'agitation politique et sociale. En outre, elles les soupçonnèrent d'être des relais pour les marchandises de contrebande, comme le tabac ou le sel.
En 1770, le Roi de Sardaigne et Duc de Savoie Charles-Emmanuel III prit un édit limitant le nombre de cabarets à un unique établissement par paroisse, sauf exceptions dûment listées. De semblables mesures furent prises vers la même époque en France, c'est-à-dire de l'autre côté du Guiers. Toutes ces mesures qui auraient permis un contrôle efficace de l'activité des cabarets ne furent pas d'une grande efficacité, et cabarets comme tavernes continuèrent leur essor…
On trouve ainsi, dans les registres de police de 1784, une liste de cabaretiers de Novalaise épinglés pour avoir continué illégalement leur activité en faisant fi de l'édit. Furent ainsi accusés : MontFalcon Joseph, Vullierme Bertrand, Latard-Baton Claude, Latard-Baton Pierre (le seul en mesure de justifier d'une autorisation du juge de Montbel), Baud Joseph, Blanchet Benoît, Fauge Joseph, Girard-Cusin Joseph, Cavaillon Pierre. Les descendants de ces dignes familles de Novalaise apprécieront le dévouement de leurs aïeux au bien-être de la population.

Un compagnon de Mandrin

L'histoire et la légende ont popularisé le nom de Mandrin et de sa bande de contrebandiers qui sévissaient vers 1750 entre la France et la Savoie. Un humble jeune homme de Novalaise, Jacques Muret, en fit partie et connut un destin tragique. Voici l'histoire.
Louis Mandrin, trahi dit-on, par des proches, fut saisi le 11 mai 1755 au château de Rochefort, par les troupes du roi de France Louis XV qui pour la circonstance firent une incursion illégale en Savoie. Charles-Emmanuel III, furieux, réclama l'extradition du prisonnier. Au lieu de cela, le procès et la condamnation à mort de Louis Mandrin furent précipités. Comme chacun le sait, il fut roué en place publique le 26 mai 1755 à Valence. Après la mort de Mandrin, sa bande, qui comptait des centaines d'hommes, fut désemparée. Parmi les proches de Louis Mandrin, son frère cadet Claude, qui avait 26 ans, tenta de s'imposer à la tête des contrebandiers. Ce fut la « bande des Échelles ». Le 28 novembre 1756, la bande attaqua à main armée le château de Rochefort, dont le fermier était accusé à la fois d'avoir favorisé l'arrestation de Louis Mandrin et d'avoir conservé sa bourse d'or. Le château fut réattaqué deux autres fois, le 7 janvier et le 22 février 1757. La bande commit vers la même époque d'autres coups de main à Pont-de-Beauvoisin et Saint-Paul-sur-Yenne.
En mars 1757, le Sénat de Savoie décida de frapper fort pour en finir définitivement avec la « bande des Échelles ». Des affiches offrant récompense à qui donnerait des renseignements, furent placardées aux portes des églises. À l'inverse, de lourdes amendes et de peines de prison furent promises à quiconque cacherait des informations utiles. Une traque active fut engagée. Claude Mandrin réussit à fuir en Suisse et à s'y faire oublier. Jacques Muret fût raflé en avril à AYN dans un guet-apens policier, sur dénonciation de trois de ses compagnons à qui le Sénat avait promis la vie sauve. Le 7 mai, il fut mené à la prison de Chambéry. Entendu les 9 et 10 mai 1757, Jacques Muret, au fil des 27 pages qui composent son procès-verbal d'interrogatoire, nia toute participation à des coups de main de la bande des Echelles, et ne dénonça aucun de ses compagnons. Il n'en fut pas moins jugé coupable et condamné à la pendaison. Il fut exécuté avec cinq autres contrebandiers le 13 août 1757, dans le jardin du Verney à Chambéry.

Laissons-lui la parole, telle qu'elle est relevée à la première page de son interrogatoire : « *Je m'appelle Jacques, fils de François Muret. Je suis natif et habitant de la paroisse de Novalaise en Savoie. J'ay environ seize ou dix-sept ans. Je n'ay aucune profession que celle de travailler la terre à journée. Je n'ay aucun bien étant fils de famille, je n'ay jamais été enquis en justice et je ne say pas pourquoi j'ay été arrêté et traduit dans ces prisons* ».

Département de la Savoie, Archives Départementales, cote 2B 115 73
Le registre paroissial de Novalaise retrouve sa trace : Jacques est né le 2 février 1734 à 16 heures, fils de François Coutaz-Muret et de Marie Berlioz. Il avait donc 23 ans et non 17 ans.

Catherine Laude, première adjointe

« Une bibliothèque, c'est le carrefour de tous les rêves de l'humanité » Julien Green

La bibliothèque municipale Robert Laude située au rez-de-chaussée (côté cour) de la Maison des associations est facilement accessible à tous avec un parking à quelques mètres de l'entrée.
Corinne le Moël, bibliothécaire et l'équipe de neuf bénévoles proposent tout au long de l'année un grand nombre d'animations destinées à un public élargi.

Pour les tout-petits : opération *Premières pages*, manifestation organisée par le département de la Savoie en partenariat avec la CAF, la MSA des Alpes du Nord avec pour but de créer un lien autour du livre entre le parent et son enfant en le familiarisant avec le livre et la lecture dès son plus jeune âge, sans oublier les histoires du mercredi, le partenariat avec les écoles, le collège, le centre de loisirs, l'association AEL et dans le cadre des rythmes scolaires actuels (TAP) avec l'association Lire et Faire Lire qui intervient à l'école maternelle pour la lecture d' histoires.

Pour les plus grands et les adultes : au fil des mois, des tables thématiques, des lectures, des rencontres d'auteurs, d'illustrateurs, l'organisation d'un café littéraire, la participation à l'opération *En avant-pays le Livre*, l'évocation de la première guerre mondiale, la création d'un comité de lecture, les participations aux sélections de prix littéraires (Rosine Perrier, festival du premier roman de Chambéry, Alterre ado).

Le fonds propre de la bibliothèque environ 6 000 ouvrages (romans, documentaires, BD, albums…) est enrichi chaque mois par les prêts de Savoie Biblio, ex bibliothèque départementale, et par les acquisitions annuelles (budget : 4 300 €). Des abonnements à divers périodiques pour adultes et enfants (budget : 850 €) complètent cette offre.
Les informations concernant la bibliothèque municipale, ainsi que la liste des acquisitions sont consultables sur le site de la commune www.novalaise.fr, rubrique educationculture/bibliothèque. Sur place, un bulletin édité trois fois par an récapitule la liste des acquisitions avec le résumé de chacun des ouvrages cités. Une visite s'impose !

Lysiane Perrier, conseillère référente

L'équipe de la bibliothèque se fera un plaisir de vous accueillir durant les permanences :

- le mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h,
- le jeudi de 16 h à 19 h 30 (en période scolaire uniquement),
- le samedi de 10 h à 12 h.

« Le cinéma est fait pour tous ceux dont le plus grand défaut est la curiosité »

Le centre socioculturel AEL, Agir ensemble localement, et Cinébus, cinéma itinérant des Pays de Savoie, organisent régulièrement des séances de cinéma dans la salle polyvalente de Novalaise. Les projections de films récents ont lieu de septembre à juin le dimanche : tous les 15 jours à 20 h 30 pour les films adultes et une fois par mois à 17 h pour les enfants (et leurs parents). Depuis le 31 mars 2013 le cinéma est projeté en numérique (après des années de bobines de film en 35 mm) améliorant la qualité visuelle et sonore des projections. Les spectateurs peuvent contribuer au choix des films (des revues de cinéma comme première et studio sont à disposition).

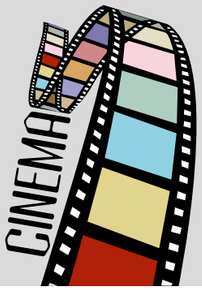

La billetterie est assurée à tour de rôle par des bénévoles ; si vous êtes intéressés pour participer ponctuellement à l'organisation, vous êtes les bienvenus ; nous vous offrons votre place de cinéma ! N'hésitez pas à contacter le centre socioculturel AEL.

Vous pouvez consulter le programme détaillé des séances sur www.cinebus.fr

Christophe Chavanel pour l'AEL

Faire rire, faire plaisir, faire danser...

En fait, c'est essayer de faire le lien. Le lien entre les habitants, entre les jeunes et les moins jeunes, entre les autochtones et les nouveaux habitants… C'est d'ailleurs le cas des membres du Comité des Fêtes de Novalaise, certains sont natifs du coin, d'autres viennent d'un peu plus loin, mais tous œuvrent pour que tous les habitants se retrouvent autour des animations proposées…

Les marchés animés du dimanche matin, en été : musique et déambulation

➡ *On les retrouvera l'été prochain !*

Les thés dansants : comment font-ils pour danser ainsi pendant des heures ?

➡ *Rendez-vous en janvier prochain*

La fête de la musique, avec l'association Alchimie

Le spectacle de Papagalli, *La santé par les plantes* : on se sent mieux rien qu'en y venant.
Une soirée réussie, agréable et pleine de fraîcheur.

Jean-Marie Caracci, président du comité des fêtes

Le marché alsacien : on partage les mêmes valeurs d'amitié, de bon vivre, de bonnes choses. Encore beaucoup de monde pour partager d'excellents produits, rencontrer des artisans alsaciens pleins de gentillesse. Ajoutons à cela une soirée repas dansant extra, et cela nous donne un prétexte pour recommencer.

Des dates à ne pas manquer

- le dimanche 17 janvier 2016, thé dansant animé par J-P. Frank,
- les dimanches d'été sur le marché de Novalaise
- et d'autres rendez-vous à venir...

Les Nuits d'été

Le concert d'ouverture de l'édition 2015 des Nuits d'été a été, comme l'année dernière, donné en l'église de Novalaise. Cela pourrait devenir une tradition que de lancer cette programmation estivale sur la commune qui accueille désormais l'infrastructure du festival.
La Maison des associations, maintenant presque totalement rénovée, aura été le site idéal pour accueillir les moyens logistiques nécessaires : matériel, repas, répétitions… pour plus de 60 artistes, une trentaine de bénévoles et une quinzaine de techniciens et organisateurs.
Tous les problèmes générés par l'accueil d'une telle « caravane » itinérante (deux à trois spectacles par jour sur 70 km de territoire) ne sont pas facilement solubles, mais l'équipement mis à disposition par la municipalité de Novalaise aura largement été à la hauteur. C'était cependant une « petite » édition des nuits d'été cette année, seulement neuf jours de festival, mais tout de même 22 propositions artistiques sur 17 communes différentes, de la conférence au concert orchestral, en passant par le théâtre.
La taille un peu réduite de la proposition de cette année était due à l'implication de l'association dans l'organisation de la cérémonie d'ouverture des championnats du monde d'aviron 2015 fin août.
Les deux manifestations auront été l'occasion de mettre à l'honneur notre lac qui aura été la scène privilégiée de spectacles inédits. Un orchestre flottant aux Nuits d'été et une scène complète sur l'eau, avec plus de 450 artistes amateurs lors du spectacle d'ouverture des championnats du monde.

« *On doit un immense remerciement à tous ceux qui se sont investis dans cette formidable aventure collective, les artistes amateurs, les professionnels qui les ont encadrés et qui ont fait preuve d'une immense générosité, et surtout de simples particuliers, juste intéressés par la nature collective du pari, et qui nous ont mis à disposition, des lieux, du matériel, des véhicules, sans autre contrepartie que le plaisir de participer et de rencontrer d'autres personnes passionnées par un projet*. »

Les organisateurs tiennent à le souligner, faire vivre la culture et développer des aventures collectives n'est possible qu'avec un réseau de bénévoles et de soutiens fidèles. La commune de Novalaise et nombre de ses habitants en font partie.

Gilles Gros, adjoint

Les associations animent les championnats du monde d'aviron

Deux temps forts d'animation ont été co-animés par cinq associations locales en collaboration avec la CCLA et l'office du tourisme les 29 août et 5 septembre derniers, dans le cadre des championnats du monde d'aviron. En effet, les nuits d'été, le club d'aviron, le comité des fêtes de Novalaise, Il était une fois un lac et le centre socioculturel AEL se sont fortement mobilisés pour faire de ces temps forts de belles fêtes pour notre territoire. Au programme : des jeux, des spectacles, des ateliers pour petits et grands et ces deux jours resteront gravés dans les mémoires de tous, bien au-delà de nos communes ! Le dévouement et l'enthousiasme des nombreux bénévoles engagés au travers de ces associations, ont été le reflet pour le monde entier, de la générosité du territoire du Lac d'Aiguebelette. Le concert *Best of Floyd* a clôturé de belle manière ces moments de trait d'union entre les divers acteurs associatifs engagés pour l'occasion. Un bel exemple de réussite partenariale !

Hélène Morin, animatrice référente du secteur famille - Centre socioculturel AEL

4 000 personnes au concert de Best of Floyd

Une véritable réussite que cette journée festive du 5 septembre commencée dans l'après-midi et qui s'est conclue en nocturne par une immersion dans l'univers des Pink Floyd. Dans le cadre somptueux du Sougey, cet évènement musical constituait le temps fort d'un programme d'animations gratuites organisées par la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) en lien avec le centre socioculturel AEL et l'office de tourisme du lac d'Aiguebelette, qui ponctuaient la semaine des Championnats du Monde d'aviron de moments festifs. Plus de deux heures d'un concert d'une qualité irréprochable, emmené par la guitare flamboyante de Bertrand Lefebvre, qui a constitué une forme de trait d'union entre les habitants du territoire, les fans venus parfois de très loin et le monde de l'aviron. Pour *Best of Floyd*, ce concert marquait le lancement d'une grande tournée nationale qui s'est arretée au Phare le 18 novembre dernier. Pour la CCLA et l'AEL, il s'agissait d'une première en matière d'organisation d'évènement. Avec cette réussite, nul doute que l'ambition de la collectivité sera de maintenir cette dynamique pour essayer de créer un nouveau rendez-vous incontournable sur les bords du lac qui permette de fédérer les associations, les acteurs économiques et les habitants du territoire.

Denis Guillermard

« Être passionné de culture, c'est cultiver le brin de folie qui sommeille en soi… »

Une question de Gilles Gros à Stéphanie Court-Fortune, vice-présidente de la CCLA en charge de la culture . Qu'évoque pour vous le mot « Culture » ?

Depuis toute petite, la culture, pour moi, c'est cette immense curiosité qui me pousse à aller à la découverte ! Découvrir les arts, rencontrer les sciences, partir à la recherche d'un imaginaire inconnu ou farfelu et prendre le temps d'aller vers l'autre... et vers ce que je ne suis pas.
Pour moi, la culture c'est avant tout faire preuve d'ouverture et de tolérance ; c'est comprendre le monde et en respecter ses diversités. C'est un moment hors du temps, de l'émerveillement, de l'inattendu... des émotions qui nous emportent et nous font passer un bon moment.
Finalement, c'est quelque chose de très personnel qui résonne différemment d'une personne à une autre. C'est tout ou son contraire, et ce n'est rien en particulier. C'est impalpable... toujours en devenir. La culture est ce que nous en faisons !
J'ai toujours été convaincue de la pertinence de la Culture. Pour moi, c'est un outil essentiel pour fédérer et rassembler autour de valeurs humaines communes. A l'heure de la mondialisation, où la consommation est le dictat de nos sociétés modernes, où chacun s'enferme trop souvent dans son monde, je rêve d'un monde alternatif où chacun serait persuadé que sans l'autre, il ne peut rien et où nous construirions ensemble une culture partagée qui nous correspondrait pleinement, dans la bienveillance et l'écoute. La Culture, c'est la vie d'un territoire. Elle se trouve dans le cœur de l'Homme, et il faut, je crois, la prendre en compte comme une dynamique essentielle de notre futur.
Lors des championnats du monde d'aviron, la cérémonie d'ouverture et le concert de clôture ont rassemblé à chaque fois plus de 4 000 spectateurs ! Quels seront les projets événements qui nous permettront de nous réunir de façon aussi nombreuse ?

Des Championnats du monde d'aviron réussis

Le lac d'Aiguebelette et Savoie Mont Blanc sont fiers d'avoir accueilli les Championnats du monde d'aviron 2015. Une grande fête populaire dans une ambiance guinguette a régné du 30 août au 6 septembre sur les berges du lac d'Aiguebelette.

Nous avons vécu de grands Championnats du monde, marqués par un record de participation avec 1 291 athlètes représentant 76 nations. Le public très nombreux a répondu présent, plus de 35 000 spectateurs se sont pressés sur le bord du lac pour voir les meilleurs rameurs s'affronter pour décrocher l'or et leur qualification pour les Jeux Olympiques de Rio 2016.

La cérémonie d'ouverture qui s'est déroulée sur la plage du Sougey avait donné le ton : des couleurs, de la musique, de la poésie étaient au programme. Après le lancement officiel par Hervé Gaymard, Président du Comité d'organisation et Denis Guillermard, Président de la CCLA et maire de Novalaise, le spectacle proposé par l'association des « Nuit d'été », réunissant plus de 450 artistes, fut le premier temps fort, l'aboutissement d'un projet culturel pour tout le territoire.

Les Championnats du monde ont été un immense succès en termes d'organisation. Les athlètes ont été époustouflés par la beauté du lac, les médias (près de 350 journalistes) ont salué la qualité d'accueil, des millions de téléspectateurs ont découvert (ou redécouvert) le cadre superbe de l'avant-pays savoyard magnifié par les retransmissions de France Télévisions. L'équipe de France d'aviron a atteint ses objectifs avec 6 médailles, dont deux titres mondiaux, qui constituent déjà l'une des plus belles pages d'histoire de l'aviron français. Il y eu une superbe victoire en dehors du bassin… qui marque une première mondiale : la FISA (Fédération internationale des sociétés d'aviron) a décerné une médaille d'honneur aux 690 équipiers pour les remercier de leur implication et de leurs sourires.

Pour la France, il était également important de montrer sa capacité à accueillir un grand événement international. Thomas Bach, président du Comité International Olympique (CIO) et Thierry Braillard, secrétaire d'Etat aux sports (Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports) n'ont pas manqué de saluer la réussite de l'événement. Dans la perspective de la candidature de Paris aux Jeux de 2024, l'enjeu était de taille.

Cette réussite collective est l'aboutissement d'un investissement de plusieurs années et le résultat de l'engagement de nombreux porteurs de projets. Place maintenant au legs des Championnats du monde au Pays du lac d'Aiguebelette, pour que cette aventure humaine ambitieuse et partagée soit durable et s'inscrive dans le temps au-delà de l'évènement.

Rémy Charmetant, directeur exécutif du comité d'organisation des Championnats du monde d'aviron 2015

Passion tennis

C'est en 1983 qu'un groupe d'amis décide de créer un club afin de se rassembler et d'attirer d'autres passionnés autour de leur sport favori : le tennis. Parmi ces passionnés, on trouve Maurice Grimaud et Maurice Eminet aujourd'hui disparus, ainsi que le maire actuel de notre commune : Denis Guillermard, et enfin, un passionné très actif et toujours présent dans notre club : André Cottarel, aujourd'hui vice-président.

Dans un premier temps, le terrain qui accueillait le club se trouvait sur l'actuel parking de la base d'aviron. Ce terrain de tennis, construit par le très célèbre romancier Frédéric Dard qui avait une maison à proximité, appartenait à l'époque au SMALA (Syndicat mixte pour l'aménagement du lac d'Aiguebelette). Cet emplacement motivera les membres du club à appeler celui-ci : Tennis club du bassin du Lac d'Aiguebelette. La commune de Novalaise prendra la décision de construire le premier terrain (l'actuel court n° 1) en 1987, le second sera construit dans le prolongement en 1989 (court n° 2). Elle mettra dans les mains du club la gestion de ceux-ci, ce qui est le cas encore aujourd'hui.

Le club prend une autre dimension quelques années plus tard sous l'impulsion d'Éric Dally en créant sa propre école de tennis. Jean-Michel Lebarse sera le premier formateur. Le club a su garder son identité durant toutes ces années, il s'appelle aujourd'hui Tennis club du lac d'Aiguebelette, et ce depuis le dépôt des nouveaux statuts en date du 16 mai 2014. Sous l'impulsion de son président actuel, Stéphane Diez, l'ensemble des membres du bureau fait le choix, depuis de nombreuses années, de garder un esprit loisir. C'est en ce sens que nous ne participons à aucune compétition officielle, même si des tournois internes sont organisés… Tournois dans lesquels la bonne humeur prime avant tout.

Notre crédo : « faire du sport dans un esprit convivial et ouvert à chaque personne voulant partager notre passion ».

Tous les ans, des cours pour nos jeunes adhérents (de 7 à 15 ans) sont organisés comme suit :

- Une heure de cours hebdomadaire le samedi après-midi, dispensé par Bruno Stéphan, animateur sportif salarié de l'AEL.
- Un maximum de huit enfants par cours, répartis en quatre tranches horaires de 13 h à 17 h les samedis.
- Des cours maintenus tout au long de l'année scolaire grâce à l'accès au gymnase.

Le club compte 32 enfants et affiche complet chaque année. Même si une priorité est donnée aux enfants présents l'année précédente, afin de continuer à les faire évoluer, nous sommes toujours heureux d'accueillir de nouveaux futurs talents. Les cours dispensés sont encore une fois dans un état d'esprit loisir : les enfants ont le temps de progresser tout en respectant leur rythme.

Pour ce qui est des adultes, le fonctionnement est simple. Lors de l'adhésion, une clef des courts de tennis est remise. Celle-ci permet d'avoir accès aux deux courts extérieurs après inscription sur le tableau d'affichage du club à l'entrée de ces terrains.

Plusieurs créneaux sont réservés pour des rassemblements hebdomadaires où tous les membres peuvent venir taper la balle avec les autres : nous sommes ici dans l'accueil et la convivialité. L'accès au gymnase permet de pouvoir se retrouver tout le long de l'année dans ces mêmes plages horaires. Tout le monde peut bien évidemment réserver les courts à l'heure, des tickets et des clefs étant disponibles au bar l'Étape et au café des amis à Novalaise.

Alors si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas : appelez nous ou venez nous rencontrer les samedis de 10 h 30 à 12 h sur les cours.
À bientôt sans doute.

Stéphane Diez, conseiller municipal et le bureau du Tennis Club du lac d'Aiguebelette

Tarifs 2015-2016

Cours jeune	50 €
Adhésion adulte (+ caution clé)	40 €
Adhésion couple (+ caution clé)	65 €
Adhésion famille (+ caution clé)	75 €
Adhésion jeune - de 18 ans et étudiant (+ caution clé)	24 €
Adhésion jeune en cours (+ caution clé)	15 €
Caution clé	10 €
Réservation 1 heure	5 €

Membres du bureau

- Stéphane Diez, président
- André Cottarel, vice-président
- Emmanuel Papillard, trésorier
- Didier Chossat, trésorier adjoint
- François Berger-Sabbatel, secrétaire
- Jérôme Leau, secrétaire adjoint

Contacts

Téléphone : 06 43 10 05 66 (Stéphane)

E-mail :

- stephdiez.tennisclub@free.fr
- fsabbatel@free.fr

Novalaise, fière de ses champions !

Nous allons faire connaissance avec Marielle Berger-Sabbatel, 25 ans.

Marielle est née à Bourg Saint Maurice. Elle a passé une grande partie de son enfance à Novalaise. Effectivement ses parents, René et Elisabeth étaient propriétaires et exploitants de la crêperie « La Bergerie ». Ses grands-parents habitent toujours le village, où elle aime revenir régulièrement, quand son programme sportif d'athlète de haut niveau, le lui permet. Marielle est très attachée à ce village où elle conserve beaucoup de souvenirs et c'est toujours avec un peu de nostalgie, mélangée à du plaisir qu'elle effectue une halte pour visiter sa famille.

Marielle a suivi de la 6e jusqu'à l'obtention de son Bac S une scolarité adaptée en section ski-études. Ceci lui a permis de chausser les skis plus souvent et surtout d'alléger son programme scolaire l'hiver pendant les compétitions.

Après quelques années passées en équipe de France de ski alpin, Marielle décide en 2011, de faire prendre à sa carrière sportive un tournant important en changeant de discipline. Depuis un peu plus de quatre ans elle pratique le skicross avec énormément d'engouement.

Petit rappel si besoin des grands principes de la discipline. Le principe du skicross est assez simple : il consiste en une course le long d'un parcours d'environ 600 mètres et de 33 % d'inclinaison, composé de divers éléments naturels ou artificiels comme les bosses, des courbes relevées ou tremplins. Quatre skieurs s'affrontent en même temps sur ce parcours. Les deux premiers à passer l'arrivée sont qualifiés pour le tour suivant jusqu'à la grande finale. Aux Jeux Olympiques de Sochi en 2014 c'était la deuxième fois que cette épreuve était représentée et Marielle a eu la chance d'y participer.

Malheureusement la course ne s'est pas déroulée comme espérée et Marielle est rentrée à la maison bredouille. Elle en conserve tout de même des souvenirs incroyables, notamment de la cérémonie d'ouverture. L'objectif pour 2018 est donc simple, pour Marielle revenir de Corée avec une médaille autour du cou.

L'hiver dernier notre championne a vécu une expérience nouvelle et désagréable, mais incontournable à tout sportif : la blessure. Lors d'une compétition Marielle a lourdement chuté sur le dos et s'est fracturée deux vertèbres. Le port d'un corset pendant plusieurs semaines, les interminables séances de rééducation, lui ont permis de remonter sur les skis sans plus aucune appréhension, ni douleur..

Cette mauvaise expérience est désormais rangée aux oubliettes et notre compétitrice est déjà concentrée sur ses objectifs de la prochaine saison. Des étapes sont prévues en France, les 11 et 12 décembre 2015 à Val Thorens et le 16 janvier 2016 à La Plagne.

En parallèle de l'entraînement et des épreuves hivernales Marielle a repris ses études, en formation à distance, seule alternative possible du fait de ses nombreux déplacements. Le défi pour ces trois prochaines années consistera donc à essayer de gagner le maximum de courses tout en menant à son terme un BTS en management des unités commerciales.

À bientôt, à Novalaise ou bien au pied d'une course de skicross ! Et si vous croisez Yvette ou Maurice, ses grands-parents et que vous avez envie de discuter, n'hésitez pas, ce sont ses premiers supporters et ils sont toujours prêts à parler ski, car ils sont passionnés et très bien renseignés.

Gilles Gros, adjoint

Christophe Lemaître à l'entraînement !

Le vendredi 25 septembre qu'elle ne fut pas la surprise, pour les jeunes sportifs de l'Entente athlétique de Novalaise, de découvrir, le sportif le plus médaillé de l'athlétisme français en tenue d'entrainement prêt à partager une séance de préparation physique avec eux. Et les attentes furent à la hauteur. Christophe Lemaître sut se rendre disponible, pour répondre aux diverses questions, tant techniques, que sur sa vie personnelle d'athlète de haut niveau. La séance se poursuivit par une série de gammes et de sprint court, où notre champion pris une part active en se mesurant aux jeunes compétiteurs. L'après-midi s'acheva par une interminable séance d'autographes et de photos en compagnie de Christophe.

Saluons cette heureuse initiative du président emblématique de club, Michel Giffard-Carlet, de Bruno Stephan l'entraineur charismatique, et de Camille Laperrouze-Vaillat athlète et amie du champion.

Gilles Gros, adjoint

ÊTES-VOUS JOUEUR ? > >

La grille de Catherine

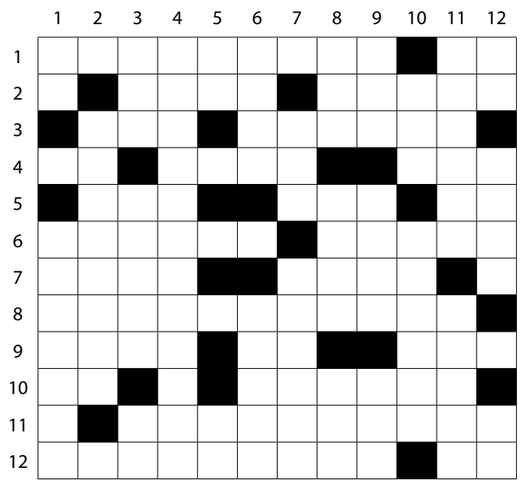

HORIZONTAL

1 - Le plus beau village de Savoie... et même du monde ? - Syndicat
2 - À l'envers : bande de terrain longue et étroite - Sou russe
3 - Désert sableux - Maison communale
4 - Équipe de foot - Elimée - Longue période
5 - Saison du tourisme à Novalaise Eau potable locale - Pronom
6 - Caractérise une terre agricole - Habillent les femmes et les quadrupèdes
7 - Moyen de propulsion lacustre - Son cousin le lynx fréquente l'Épine
8 - Tient les rênes de la commune
9 - Mieux vaut qu'elle soit bonne - Interjection - Grand au Banchet
10 - Pronom - Doublettes
11 - Siège éjectable
12 -Le lac en est une ? - Filet d'eau

VERTICAL

1 - Interjection enfantine - Les moraines glaciaires en sont pleines
2 - Couleur du lac… et revue de la paroisse
3 - Au bout de l'hameçon - Fromage savoyard d'abbaye - Lettres de salut
4 - Belles petites eaux
5 - Note - Route nationale
6 - Blanche ou à feu - Maison de retraite
7 - Centre socioculturel - Dieu des jardins fortement membré
8 - Sport d'hiver - Gouet - Affirmation désordonnée
9 - Aspirant mais pas troufion - Perte de conscience - Le lac en est une
10 - Jacasseuse - Chien ou poisson mais pas du lac
11 - Spectacle envoûtant - Envie
12 - D'accord - Prénom féminin - À poil

La solution sera consultable sur le site de la commune dans la rubrique spectacle (http://www.novalaise.fr/fr/index.htm puis « liens malins » puis « spectacle »), à partir du 20/12/2015.

Le mur numérique des services de l'État en Savoie

L'information aux usagers dans leurs démarches administratives est essentielle. Cette information doit être simple, moderne et doit permettre d'anticiper les demandes des habitants des communes. À ce titre, la préfecture de la Savoie a créé un nouvel outil moderne et efficace : le mur numérique des services de l'État. Il s'agit d'un panneau composé de flash codes, des pictogrammes à scanner via un smartphone, qui redirigent l'usager vers un lien du site internet des services de l'État en Savoie. Ces flash codes ciblent les démarches administratives les plus consultées en préfecture et donnent des informations pratiques. Ce mur numérique (ci-dessous) doit permettre à terme d'améliorer les renseignements donnés en préfecture.

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an.
Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès.
Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée…).
Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Monoxyde de carbone et chauffage d'appoint

Le monoxyde de carbone peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue etc.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et ne bouchez jamais les aérations de votre logement.

Monoxyde de carbone et groupes électrogènes

Le monoxyde de carbone peut être également émis par les groupes électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage, véranda…) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas boucher les aérations de votre logement.

Pour en savoir plus :
www.prevention-maison.fr

C1, la ligne de bus Novalaise - Chambéry

St-Alban-de-Montbel Le gué des Planches	St-Alban-de-Montbel Salle François Cachoud	Novalaise Centre	Nances Safranière	Nances AREA	Chambéry Gare routière - STAC	Chambéry Lycée Monge - STAC	Conditions de circulation
6.35	6.38	6.50	6.52	6.57	7.17	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven
7.05	7.08	7.25	7.26	7.32	7.55	-	Sam Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, en période scolaire zone A sauf du 1/08/16 au 26/08/16
7.05	7.08	7.25	7.26	7.32	-	7.55	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, en période scolaire zone A
-	-	7.50	7.52	7.57	8.15	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, en période scolaire zone A
7.45	7.49	8.00	8.02	8.07	8.25	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, sauf du 1/08/16 au 26/08/16
13.15	13.18	13.30	13.32	13.40	13.55	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, sauf du 1/08/16 au 26/08/16 Mer, vacances scolaires zone A sauf du 1/08/16 au 26/08/16 Sam, en période scolaire zone A
13.55	13.58	14.15	14.17	14.22	14.35	-	Mer, en période scolaire zone A

Chambéry Lycée Monge - STAC	Chambéry Gare routière - STAC	Nances AREA	Nances Safranière	Novalaise Centre	St-Alban-de-Montbel Salle François Cachoud	St-Alban-de-Montbel Le gué des Planches	Conditions de circulation
12.15	12.25	13.35	12.40	12.45	12.59	13.01	Sam, en période scolaire zone A
-	12.25	13.35	12.40	12.45	12.59	13.01	Lun, Mar, Jeu, Ven, sauf du 1/08/16 au 26/08/16 Mer, en vacances scolaires zone A sauf du 1/08/16 au 26/08/16
13.05	13.15	13.25	13.30	13.35	13.49	13.51	Mer, en période scolaire zone A
-	16.30	16.40	16.45	16.50	17.03	17.06	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, sauf du 1/08/16 au 26/08/16
-	17.10	17.20	17.25	17.30	17.43	17.46	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, sauf du 1/08/16 au 26/08/16
-	17.45	17.55	18.00	18.05	-	-	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, sauf du 1/08/16 au 26/08/16
18.00	18.15	18.25	18.30	18.35	18.48	18.51	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, en période scolaire zone A
-	18.15	18.25	18.30	18.35	18.48	18.51	Sam Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, en vacances scolaire zone A
-	19.15	19.25	19.30	19.35	19.48	19.51	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, sauf du 1/08/16 au 26/08/16

Tarifs :

- Aller simple : 4.10 €
- Aller-retour : 7.20 €
- Abonnement mensuel : 41.00 €

Informations et réservations sur :

mobisavoie.fr

N° Indigo 0 820 205 330
0.09 € TTC / MN

Environnement et citoyenneté

Nous habitons une commune rurale, avec un cadre de vie agréable que la municipalité, avec l'aide des services techniques, s'efforce de préserver en la maintenant entretenue, fleurie et sécurisée. Cependant, cette volonté ne peut se concrétiser qu'avec le concours de nous tous, citoyens responsables et respectueux du travail effectué par les services municipaux pour maintenir propre et agrémenter les quartiers de notre village, mais aussi respectueux des règles de la vie en société.

Propreté et respect du bien public

Ordures ménagères et tri sélectif

Le ramassage des ordures ménagères en bac roulant au porte-à-porte ou en container collectif a lieu chaque mercredi matin.

Il existe, par ailleurs, neuf emplacements de containers dans le cadre du tri sélectif, relevés régulièrement :

- route du col de l'Épine : parking dit de la Grande de l'Épine,
- route du Banchet, au-dessus du ruisseau de la Leysse,
- route du Coutable : au pied de l'EHPAD,
- route du Lac : parking de la crèche,
- ZA du Goutier : ancienne cidrerie,
- chemin de Courvaz : salle polyvalente (verre et emballages uniquement),
- rue Pré-Rampeau : gymnase,
- route des Plages : parking de la plage de Pré-Argent,
- Bonvent : parking de la base départementale d'aviron et de la plage de Bonvent.

Enfin, des poubelles sont disposées sur l'ensemble du territoire de la commune et devraient permettre d'éviter les jets de mégots, papiers, mouchoirs, cannettes et autres détritus sur les trottoirs, les voies de circulation ou les espaces verts.

Tags et graffitis

Avoir de l'imagination, c'est bien. Un talent artistique… Très bien ! Mais attention, lorsqu'il prend la forme de tags ou de graffitis, ça peut coûter cher.
Est considéré comme un tag, au sens de la loi, et donc répréhensible, « l*e fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain* « (art. 322-1 du code pénal). La sanction prévue par la loi est une peine d'amende, dont le montant est fonction de la gravité de l'atteinte ou de l'appartenance du bien tagué :

- 3 750 € d'amende au plus en cas de dégradation légère,
- 7 500 € d'amende au plus en cas de bien public,
- en cas de dégradation plus sévère, la peine peut aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

Respect du voisinage (propriétés privées)

Bruits de voisinage

L'usage de matériels bruyants telles que les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses... fait l'objet d'une réglementation très précise. Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
- samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h (arrêté préfectoral - Art. 9 du 9 janvier 1997).

Divagation des chiens et des chats :

« *Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître [...] Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cent mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître [...].* » (Art. L.211-22, Art. L.211-23 du Code rural modifiés par la loi n° 2005-157 du 23 février 2005).

Les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le réglement sanitaire départemental qui dispose (Art. 84) que l'incinération à l'air libre de déchets ménagers et verts est interdite. Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujetions particulières et sans risques pour les personnes et l'environnement.
Sont considérées comme déchets verts les branches, les herbes résultant de la tonte de gazon qui doivent être collectées en déchetterie.

Les eaux pluviales et les particuliers

C'est le Code civil (Art. 641) qui définit les règles applicables aux eaux pluviales. Un propriétaire peut user et disposer librement des eaux pluviales tombant sur son terrain à la condition de ne pas causer un préjudice à autrui et particulièrement au propriétaire situé en contrebas de son terrain (terrain sur lequel les eaux pluviales ont une tendance naturelle à s'écouler). Pour connaître les obligations des particuliers, concernant les servitudes d'écoulement des eaux et d'égout de toits, se reporter aux articles 640 et 681 du Code civil.

Les plantations

Les distances sont déterminées d'abord par les règlements locaux, puis par les usages locaux. C'est seulement en l'absence de ceux-ci qu'il faut se référer au Code civil (Art. 671, c'est le cas de Novalaise.

- pour les plantations destinées à dépasser 2 m de hauteur : une distance de 2 m au moins de la limite séparative,
- pour les plantations ne devant pas dépasser 2 m de hauteur : une distance minimale de 0.50 m. Il en résulte qu'on peut planter à cette distance un arbre qui doit normalement s'élever à plus de 2 m, à condition de l'étêter régulièrement à cette hauteur.

Si les branches des arbres de la propriété voisine dépassent chez vous, vous ne pouvez pas les couper vous-même.

L'Affouage une tradition ancestrale

L'affouage est la possibilité donnée par le code forestier à un conseil municipal de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants. Le mot « affouage » date du XIIIe siècle et vient du verbe d'ancien français « affouer » signifiant chauffer (du latin *affocare*). La première réglementation concernant cette activité fit son apparition dans le code forestier après la révolution Française en 1827. Bien que le mot affouage soit souvent utilisé comme synonyme de bois de chauffage, il fait référence à un mode bien particulier de mobilisation des bois propres aux forêts communales. Tous les ans au mois d'octobre, une coupe affouagère est proposée aux habitants de la commune de Novalaise. Ces coupes pour lesquelles un équipement minimum est nécessaire, ne sont pas souvent situées en terrain facile d'exploitation. Elles sont tracées dans les bois communaux par un technicien ONF.

Cette année, le lieu de la coupe d'affouage était situé sur le lieu-dit « La grande Vy », sous Château Richard, dans notre beau massif de l'Épine, enflammé par les couleurs d'automne.
Le tirage au sort des lots, des huit affouagistes, s'est effectué le samedi 31 octobre à 10 h, en présence de trois conseillers municipaux et de Monsieur le Maire de Novalaise, sous les regards bienveillants et attentifs des trois « Garants communaux » Messieurs Blanchet, Damaisin et Giffard-Carlet.

Gilles Gros, adjoint

Pour bénéficier de l'attribution d'un lot d'affouage en 2016, vous devez vous inscrire en Mairie (sous réserve d'être résident permanent de la commune depuis au moins six mois) et vous acquitter du droit d'inscription fixé annuellement par délibération du conseil municipal (55 € en 2015).

Comment utiliser un défibrillateur ?

La victime ne réagit pas, ne respire pas et un défibrillateur est disponible : entreprenez la réanimation cardio-pulmonaire jusqu'à l'arrivée du défibrillateur et **assurez-vous que l'alerte a été donnée (pompiers 18, SAMU 15, numéro unique 112).**

Dès qu'il est disponible, mettez le défibrillateur en marche et suivez les instructions de l'appareil. **Restez calme.**

Dénudez la poitrine de la victime et placez les électrodes selon les instructions figurant sur l'emballage ou sur les électrodes elles-mêmes.

Assurez-vous que personne **ne touche la victime** lorsque le défibrillateur analyse le rythme cardiaque de la victime.

Si un choc électrique doit être administré, assurez-vous que personne ne touche la victime. Appuyez sur le bouton si cela vous est demandé. Un défibrillateur entièrement automatique administrera le choc sans votre intervention.

Si le défibrillateur vous invite à entreprendre des compressions thoraciques, faites- les sans tarder.

Continuez la réanimation jusqu'à ce que les secours d'urgence arrivent et poursuivent la réanimation, ou que la victime reprenne une respiration normale.

N'éteignez pas le défibrillateur et laissez les électrodes en place sur la poitrine de la victime. Si celle-ci reste inconsciente mais respire normalement, mettez-la sur le coté en position d'attente.

Des formations grand public existent, si vous vous voulez plus de renseignements rapprochez vous de la Croix rouge, FFSS, Croix blanche, association de sécurité civile, votre caserne de sapeurs-pompiers, etc.
La survie d'une victime dépend du premier intervenant, vous faites partie intégrante de la chaine de secours.

Pascal Henry, pompier professionnel
et conseiller municipal

Dans notre commune, le défibrillateur se trouve dans le hall qui donne accès au bureau de l'ADMR .

Regroupement des communautés de communes de l'avant-pays savoyard

À l'invitation de la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette, Juliette Trignat, secrétaire générale de la Préfecture et sous-préfète de l'arrondissement de Chambéry, Patrick Lavaud, chargé des collectivités locales à la Préfecture et les services de l'ASADAC sont venus présenter les contours de la Loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), votée au Parlement le 7 août 2015. L'ensemble des conseillers municipaux des dix communes de la CCLA était également convié à cette réunion d'information. Le Préfet de la Savoie a exposé, le 12 octobre, son Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce schéma prévoit le regroupement des trois communautés de communes : CC Val Guiers (12 000 habitants), CC Yenne (7 000 habitants) CC lac Aiguebelette (5 800 habitant).
Cette proposition repose sur le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) élaboré par les trois communautés de communes, en partenariat avec le SMAPS.
Ce document cadre est un projet de développement de notre territoire pour les 25 prochaines années : il traite de l'urbanisme, des transports, de l'industrie, de l'économie, de l'agriculture et de l'environnement. C'est véritablement le socle de la fusion des trois communautés de communes. L'ASADAC s'est attachée plus particulièrement à développer les aspects compétences à mettre en commun et l'harmonisation de la fiscalité.
Ces explications ont permis de répondre à de nombreuses interrogations des élus.

Denis Guillermard,
maire de Novalaise, président de la CCLA

Carnet 2014

Naissances

- Angelini Sacha - 7 mars
- Brun Lou - 15 août
- Charpentier Rose - 15 septembre
- De Campos Raiwet Nina - 15 juillet
- Demont Charlie - 3 avril
- Djemaa Schuler Éva - 24 octobre
- Dupraz Noa - 18 octobre
- Georges Hugo - 14 mars
- Guillemot Eck Noémie - 13 janvier
- Guyot Anaïs - 31 juillet
- Henry Malo - 21 août
- Hubeaux Isaure - 16 septembre
- Kuntz Lucas - 19 octobre
- Lesieur Côme - 21 mars
- Limouzin Félicien - 26 mars
- Martin Lola - 2 mai
- Metras Adèle - 16 octobre
- Miech Alicia - 6 août
- Randon Pelon Estelle - 3 mai
- Silva Johan - 26 juin
- Solente Léo - 25 octobre
- Surieux Marius - 28 novembre
- Vergonjeanne Lisa - 30 juin

Décès

- Artru Marcel - 25 décembre
- Besanger Kévin - 17 mai
- Bovagnet-Pascal Thomas - 6 octobre
- Buttin Joanny - 6 janvier
- Charoud Alexandre - 5 avril
- Curtet Joseph - 11 avril
- Delfau Paul - 10 novembre
- Flammier Georgette - 14 février
- Gerbelot-Barillon Michel - 13 décembre
- Guillet Solange - 27 janvier
- Guinet François - 10 juin
- Ivory David - 3 février
- Malosse Pierre - 23 décembre
- Nanterme Fernande - 8 octobre
- Peyré Clara - 13 août
- Tardy Jules - 8 octobre
- Vachot René - 10 septembre

Mariages

- Aymoz Johanna et Naylor Matthew 21 août
- D'Halluin Amélie-Anne et Bellemin Thomas - 2 août
- Henderyckx Karine et Commandeur Gilles - 28 juin
- Gros Perrine et Labesse Vincent 7 juin
- Lasek Emmanuelle et Chalumeau Alain - 5 juillet
- Pouchoy Stessy et Manie Florian 30 août

Dossier de mariage

Pièces à fournir :
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois
- Certificat de domicile
- Pièce d'identité
- Si contrat de mariage : certificat du notaire

Extrait d'acte de mariage

Lieu de délivrance : mairie du lieu du mariage

Pièces à fournir : carte nationale d'identité ou livret de famille

Par courrier : indiquez vos coordonnées précises et joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Extrait d'acte de naissance

Lieu de délivrance : mairie du lieu de naissance

Pièces à fournir : carte nationale d'identité ou livret de famille
Par courrier : indiquez vos coordonnées précises et joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Décès

Lieu de délivrance : mairie du lieu du décès
Pièces à fournir :
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de la personne décédée
- Certificat de décès du médecin

NUMÉROS UTILES > >

Mairie - www.novalaise.fr
Bâtiment les Marronniers - 139 route du Lac - 73470 Novalaise
Tél. : 04 79 28 70 38 - Fax : 04 79 28 71 01 - novalaise@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h
Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h
Samedi, les jours pairs de 9 h 30 à 11 h 30

Bibliothèque
Tél. : 04 79 28 79 28 - Horaires d'ouverture :
Mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h
Jeudi de 16 h à 19 h 30 (uniquement en période scolaire)
Samedi de 10 h à 12 h

Communauté de communes du lac d'Aiguebelette (CCLA)
Cusina - 73470 Nances
Tél. : 04 79 28 78 64 - ccla@ccla.fr
Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Déchetterie
360 route du Bief du Moulin - ZA du Goutier
73470 Novalaise - Tél. : 04 79 26 08 30
Du 1er novembre au 28 février
Lundi et mercredi de 13 h 30 à 18 h
Vendredi de 13 h 30 à 18 h
Samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Du 1er mars au 31 octobre
Lundi de 13 h 30 à 18 h
Vendredi de 13 h 30 à 18 h
Mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

SIVU du groupe scolaire de Novalaise
Aiguebelette, Gerbaix, Marcieux, Nances et Novalaise
Bâtiment les Marronniers - 139 route du Lac - 73470 Novalaise
Tél. : 04 79 28 98 40 - sivu.ecoles.novalaise@orange.fr
Horaires d'ouverture :
Mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi de 16 h à 18 h

Office du tourisme du lac d'Aiguebelette
Tél. : 04 79 36 00 02

École maternelle : 04 79 28 72 67
École élémentaire : 04 79 28 74 80
École Notre Dame : 04 79 28 76 62
Collège : 04 79 28 70 42

Notaires associés : 04 76 31 53 30

Architecte conseil : se renseigner à la CCLA
Assistant social : Soublin Nicolas :
Tél. : 04 76 31 51 95
ADMR : 04 79 28 78 82

Gendarmerie : 17
Service médical d'urgence : 15
Pompiers : 18 ou 112

Médecins :
Dr Aymoz René : 04 79 28 79 85
Dr Klopfenstein Saluel : 04 79 28 72 80
Dr Lagoutte Laurence : 04 79 28 79 85
Dr Dufaitre Mathieu : 04 79 28 72 80

Kinésithérapeute : Claire Pascal : 04 79 28 77 78

Osthéopathe : Barnave Vincent : 04 79 33 51 42

Psychologue :
Seguin-Bouvier Céline : 06 09 06 81 36

Orthophoniste :
Quay Yvette : 04 79 28 73 70

Sage-femme libérale
(D.I.U. Acupuncture obstétricale) :
Gros Catherine : 06 60 21 67 60

Pédicure - Podologue :
Pomel Virginie : 04 79 28 96 83

Infirmières : 04 79 28 72 71

Pharmacien :
Dr Delaigue Vincent : 04 79 28 70 26

Vétérinaire : Dr le Dall Jean-Hugues : 04 79 28 76 50

Ce bulletin a été réalisé par la commission Animation - Communication,
composée, sous l'autorité de Denis Guillermard, maire de la commune et Gilles Gros, responsable de la commission, des membres suivants :
Stéphane Diez, François Gautier, Isabelle Guillaud, Pascal Henry, Lysiane Perrier, Alain Plouzeau, Claudine Tavel

Directeur de la publication : D. Guillermard - Mise en page : TDS&Co (04 79 44 96 35) - Crédits photos : Mairie, CCLA, G. Gros, G. Baron, I. Fabre, SMAPS C.Amal, Fotolia.